

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 4 JUIN 2018

VOLUME 106

Karine Bédard, s.o.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me CHRISTIAN LEBLANC

Me PAUL CRÉPEAU

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, pour le Directeur
des poursuites criminelles et pénales

Me DAVID CODERRE, pour l'Association des
policières et policiers provinciaux du
Québec

Me JEAN-NICOLAS LOISELLE, pour le Service
de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Me RAINBOW MILLER, pour Femmes
autochtones du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées..... 4
Préliminaires..... 5
Mme Janet Mark..... 13
M. Pascal Côté et M. Yannick Parent-Samuel..... 74

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-598	PowerPoint.....	13
P-599	Six (6) lettres en liasse.....	30
P-600	Émission Enquête, 22 octobre 2015.....	31
P-601	Émission Enquête, 30 mars 2016.....	36
P-602	Lettre du 1 ^{er} juin de Katia Petit	48

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 La Commission d'enquête sur les relations entre
3 les Autochtones et certains services publics au
4 Québec présidée par l'Honorable Jacques Viens est
5 maintenant ouverte.

6 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

7 Alors bonjour. Il me fait plaisir de vous
8 accueillir à notre tour à Val-d'Or pour une semaine
9 d'audiences. Je vais d'abord demander aux
10 procureurs de s'identifier pour les fins de
11 l'enregistrement. Ensuite, j'aurai quelques détails
12 à vous transmettre et je demanderai ensuite à Me
13 Leblanc de nous donner le programme de la journée et
14 de la semaine. Alors l'identification des
15 procureurs.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC,**

17 **POUR LA COMMISSION:**

18 Alors bonjour, Monsieur le Commissaire.
19 Christian Leblanc, procureur en chef de la
20 Commission.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Bienvenue, Me Leblanc.

23 **Me DAVID CODERRE,**

24 **REP. ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX**
25 **DU QUÉBEC:**

1 Bonjour à tous. David Coderre pour l'Association
2 des policières et policiers provinciaux du Québec.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bienvenue, Me Coderre.

5 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

6 **REP. DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :**

7 Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour le Procureur
8 général.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bienvenue, Me Boucher.

11 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

12 Bonjour.

13 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE,**

14 **REP. DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL :**

15 Bonjour, et Jean-Nicolas Loisel pour le Service de
16 police de la Ville de Montréal.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bienvenue, Me Loisel.

19 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

20 Merci.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ça me fait plaisir de vous recevoir en cette belle
23 journée pluvieuse à Val-d'Or. Alors, je voudrais
24 peut-être, avant de demander à Me Leblanc de nous
25 présenter le programme de la journée et de la

1 semaine, peut-être souligner quelques dates qui
2 représentent de l'importance.

3 Vous savez que nous en sommes au début de la
4 deuxième année de nos audiences. La Commission a
5 été créée en décembre deux mille seize (2016), nous
6 avons commencé des audiences en juin deux mille
7 dix-sept (2017), et jusqu'à maintenant, nous avons
8 entendu quatre cent vingt-six (426) témoins dont
9 cent soixante (160) témoins citoyens. Depuis
10 janvier, cent cinquante-huit (158) témoins citoyens.
11 L'accent a été mis sur des témoins citoyens à
12 compter de janvier deux mille dix-huit (2018).

13 Il y a vingt-trois (23) semaines d'audiences
14 complétées depuis juin deux mille dix-sept (2017) et
15 il y a six cent soixante-dix-neuf (679) dossiers
16 d'enquête ont été ouverts depuis l'ouverture des
17 bureaux en avril deux mille dix-sept (2017).

18 La Commission entamera la semaine prochaine sa
19 vingt-cinquième semaine d'audiences publiques à
20 Mistissini. Alors cette semaine, nous sommes à
21 Val-d'Or, Me Leblanc vous présentera tout à l'heure
22 le programme de la semaine. Ensuite, nous irons à
23 Mistissini pour la semaine du onze (11) au quinze
24 (15) juin et du dix-huit (18) au vingt (20) juin
25 deux mille dix-huit (2018). Pourquoi le vingt (20)

1 juin? Le vingt et un (21) juin, c'est la Journée
2 nationale des Autochtones, alors il y aura pas
3 d'audiences cette journée-là et nous invitons les
4 gens qui ont l'occasion à participer aux activités
5 qui seront organisées dans les diverses communautés
6 autochtones à travers la province.
7 Ensuite, nous reviendrons à Val-d'Or au mois d'août.
8 Il y aura pas d'audiences en juillet, et on
9 reviendra en août, du treize (13) au dix-sept (17)
10 août, au Conservatoire de musique de Val-d'Or, ici,
11 ainsi que du vingt (20) au vingt-
12 quatre (24) août. Et par la suite, nous irons au
13 Centre des congrès de Québec pour la semaine 29, la
14 vingt-neuvième semaine d'audiences du quatre (4) au
15 sept (7) septembre, ainsi que du dix (10) au
16 quatorze (14) septembre deux mille dix-huit (2018).
17 Il y a quelques autres dates que je voudrais porter
18 à votre attention. Il est peut-être temps, parce
19 que nos travaux avancent et nous souhaitons
20 compléter les audiences en décembre deux mille
21 dix-huit (2018), alors il faudra tenir compte de
22 certains éléments qui ont leur importance,
23 c'est-à-dire que il nous faudra cesser de prendre de
24 nouvelles déclarations à compter du cinq (5)
25 septembre si on veut traiter les dossiers et être

1 prêts pour les audiences en octobre, novembre,
2 décembre, et évidemment, en décembre, bien il y aura
3 les représentations, les plaidoiries, si on veut,
4 des procureurs, des représentants. Il y a treize
5 (13) parties représentées et un intervenant, donc
6 treize (13) participants et un intervenant.
7 Ensuite, il faut tenir compte aussi qu'il y a des
8 gens qui souhaitent nous présenter des mémoires.
9 Comment présenter le mémoire, vous pouvez retrouver
10 ça sur notre site web ou Internet, vous allez
11 trouver les gabarits, vous allez trouver la façon de
12 le présenter. Alors les gens, individus comme
13 organismes, sauf les représentants, les participants
14 qui auront un délai additionnel, les gens devront
15 nous présenter des mémoires d'ici le quinze (15)
16 octobre. Pourquoi le quinze (15) octobre? Si on
17 veut terminer les audiences en décembre, bien il
18 faut donner le temps à notre équipe de recherche
19 d'examiner les mémoires, de voir s'il y a des gens
20 qui pourraient être convoqués pour venir préciser
21 certains éléments. Alors le quinze (15) octobre
22 sera la date limite de présentation des mémoires.
23 Alors ça donne le portrait suivant : cinq (5)
24 septembre, prise des déclarations, quinze (15)
25 octobre, présentation des mémoires, et décembre, fin

1 des audiences, et par la suite, bien vous aurez
2 compris qu'il y aura la rédaction du rapport,
3 rapport qui sera traduit aussi en anglais, alors ça
4 prend un certain temps, et ça, ça se fera à compter
5 de janvier, même si ça nous empêche pas d'y penser
6 actuellement.

7 Alors voilà, ce sont les... des éléments que je
8 voulais porter à votre attention. Alors je vais
9 demander à Me Leblanc de nous présenter le programme
10 de la semaine à Val-d'Or.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

12 Très bien, Monsieur le Commissaire. Alors on va
13 commencer ce matin avec madame Janet Mark, qui est
14 coordonnatrice des relations avec les Autochtones à
15 la Commission Viens, donc notre Commission
16 d'enquête. Ça sera suivi de monsieur Pascal Côté,
17 commandant du Service de police de la Ville de
18 Montréal, le SPVM, et monsieur Yannick
19 Parent-Samuel, lieutenant-détective au même corps de
20 police.

21 On devait entendre cet après-midi madame Fannie
22 Lafontaine, professeure titulaire à la Faculté de
23 droit de l'Université Laval et également en sa
24 qualité d'observatrice indépendante dans l'enquête
25 du SPVM sur les événements de Val-d'Or.

1 Malheureusement, il est survenu un problème de
2 transport ce matin, alors on tente de la relocaliser
3 dans le... dans l'horaire de la semaine,
4 vraisemblablement mercredi matin, on travaille
5 là-dessus, pour pouvoir l'entendre cette semaine.

6 Demain, nous allons entendre madame Lyne
7 St-Louis, directrice de Taiga Vision. C'est un
8 organisme de consultation et de formation en justice
9 autochtone au Nunavik. Ensuite, jeudi, nous
10 entendons madame Colleen Sheppard, professeure
11 titulaire à la Faculté de droit de l'Université
12 McGill, suivie de madame Céline Bellot, professeure
13 titulaire de l'École de service social de
14 l'Université de Montréal et aussi directrice de
15 l'Observatoire sur le profilage. On a déjà entendu
16 madame Bellot par le passé à la Commission. On va
17 entendre monsieur Éric Cardinal, directeur des
18 affaires autochtones et acceptabilité sociale au
19 Cabinet de relations publiques NATIONAL. Et nous
20 terminons la journée de jeudi en entendant trois (3)
21 témoins citoyens, des aînés, monsieur Dominic
22 Rankin, Robert Seven Crows Bourdon et monsieur Roger
23 Echaquan. Et nous terminons la semaine vendredi
24 avec monsieur Jacques Turcot, sergent-détective du
25 SPVM. C'est suivi de deux (2) témoins citoyens,

1 monsieur Daniel Robert et madame Pauline Diamond.
2 Et nous terminons la journée avec un témoin citoyen
3 ou pour lequel dans... un dossier dans lequel il y
4 aura une demande de huis clos puisqu'il sera
5 question de Protection de la jeunesse.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Hum, hum. Et je comprends que vendredi, avec
8 monsieur Turcot, il s'agit de présentation d'une
9 enquête?

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

11 C'est exact. C'est exact.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Voilà. Alors...

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 On est prêts à commencer avec madame Janet Mark.

16 Alors, Madame Mark, bonjour.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bienvenue. Ça fait toujours plaisir de vous
19 recevoir, de vous rencontrer et de vous recevoir
20 comme témoin, évidemment. Alors je vais demander à
21 madame la greffière de procéder à l'affirmation
22 solennelle ou le serment selon votre choix.

23 -----

24

25

1 Janet Mark
2 Assermentée

3 -----

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 Alors, Madame Mark, bonjour. Vous allez nous
6 présenter aujourd'hui, si on veut, une espèce de
7 ligne du temps qui nous permettra, j'en suis
8 certain, de comprendre le contexte qui a mené à la
9 création de notre Commission d'enquête, mais plus
10 largement le contexte qui a entouré ce que... ce
11 qu'on a appelé la crise, là, "la crise de Val-d'Or"
12 ou "les événements de Val-d'Or".

13 D'abord, on a un PowerPoint qui sera projeté.
14 Je vais le déposer immédiatement, Madame la
15 greffière, sous la cote P-598.

16 ***** PIÈCE COTÉE P-598 *****

17 Alors peut-être avant de commencer, Madame
18 Mark, est-ce que vous pourriez nous... peut-être
19 nous faire une petite présentation personnelle au
20 niveau de, bon, vos origines, profil professionnel,
21 votre expérience de travail. Ça nous permettra...
22 Évidemment, vous êtes actuellement à l'emploi de la
23 Commission d'enquête sur les relations entre les
24 Autochtones et certains services publics à titre de
25 coordonnatrice de l'équipe, là, de relations avec
26

1 les Autochtones, mais évidemment, vous avez... vous
2 avez, comme nous tous, un vécu fort pertinent avant
3 ça. Peut-être nous en parler un petit peu.

4 **MME JANET MARK:**

5 Mais bien sûr. Alors bonjour. Bonjour, Monsieur le
6 Commissaire. Alors peut-être pour commencer, j'aime
7 bien et je suis fière de dire que je suis née d'une
8 mère crie qui a connu le nomadisme, d'ailleurs, elle
9 a été la dernière nomade dans ma famille immédiate.
10 C'est une femme qui détenait, dans le fond, tous les
11 savoirs traditionnels que les... que mes ancêtres
12 devaient avoir pour vivre en forêt toute l'année,
13 parce que c'était leur chez-eux, c'était leur...
14 leur maison.

15 Heureusement, ma mère n'a pas connu les
16 pensionnats et n'a pas connu non plus la
17 sédentarisation forcée dans les réserves lors de la
18 création des réserves, alors des fois j'ai
19 l'impression que j'ai pu échapper à toutes... à
20 toutes ces difficultés-là que les gens... puis les
21 impacts intergénérationnels aussi, probablement
22 parce que ma famille était trop loin en forêt.
23 C'est peut-être une des seules raisons pourquoi que
24 ma mère s'est pas retrouvée dans les pensionnats
25 ni... qui a pas vécu non plus une sédentarisation

1 forcée.

2 Alors c'est sûr que cette... cette forêt, dans
3 le fond, où elle a vécu, ç'a été sa maison, sa
4 pharmacie, son garde-manger, son... son lieu
5 d'origine, son lieu d'appartenance, et c'est dans
6 cette même forêt-là, dans le fond, qu'on retrouve
7 aujourd'hui son âme ainsi que ses... ses parents et
8 ses frères et soeurs. Alors c'est... ça fait partie
9 de moi, ça fait partie de qui je suis.

10 Dans le milieu des années soixante ('60), ma
11 mère s'est retrouvée veuve et elle est allée
12 s'installer à Senneterre et c'est dans cette
13 ville-là que je suis née, c'est dans cette ville-là
14 que j'ai grandi, alors de zéro (0) à seize (16) ans.
15 J'ai commencé mon primaire sans connaître un mot
16 français, parce que je parlais le cri, et j'ai fini
17 par compléter tranquillement à petits pas mon
18 secondaire à l'âge de seize (16), dix-sept (17) ans.

19 Par la suite, je suis allée vivre cinq (5) ans
20 à Québec, où je suis allée faire des études au
21 niveau collégial et je suis allée faire un bac en
22 enseignement préscolaire primaire, et c'est... c'est
23 ce... ces études-là qui m'a amenée, dans le fond, à
24 aller vivre à Mistissini où je suis membre de la
25 communauté de Mistissini. J'ai travaillé là comme

1 cinq (5) ans comme... comme enseignante au primaire,
2 mais aussi comme directrice adjointe au primaire
3 pour la Commission scolaire crie.

4 Je suis venue travailler une année à Val-d'Or,
5 au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, en tant
6 que directrice des opérations. J'ai... je suis
7 retournée dans les... pour la Commission scolaire
8 crie. J'avais été approchée pour occuper un poste
9 de directrice d'école à Oujé-Bougoumou, alors c'est
10 ce que j'ai fait pendant deux (2) ans. Je suis
11 revenue à Val-d'Or et je suis à Val-d'Or depuis à
12 peu près vingt-deux (22) ans.

13 Alors j'ai... je suis retournée travailler au
14 Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or pendant
15 environ six (6) ans où j'étais directrice... ce
16 qu'on appelait le Programme d'aide préscolaire aux
17 Autochtones. Alors c'est sûr j'ai contribué, dans
18 le fond, à la mise sur pied de ce programme-là qui
19 était un projet pilote à ce moment-là et je suis
20 fière de dire que ce service existe toujours à
21 l'intérieur du Centre d'amitié.

22 J'ai fait un retour aux études en deux mille un
23 (2001), je suis allée faire une maîtrise en
24 psychoéducation, et pendant mes études, en deux
25 mille deux (2002), bien j'ai été engagée à

1 l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, là,
2 comme agente de recherche et de soutien académique
3 auprès des étudiants du Lac-Simon et de Pikogan, et
4 à la fin de mes études, bien j'ai été engagée à
5 l'UQAT.

6 Dans le fond, j'ai... j'ai été engagée comme
7 agente de liaison auprès des Premières Nations, et
8 pour devenir par la suite, là, coordonnatrice des
9 services Premières Nations, toujours à l'UQAT.
10 Entre-temps, j'ai occupé six (6) mois un poste de
11 direction par intérim, là, du campus ici à Val-d'Or,
12 et à l'automne, finalement, l'automne deux mille
13 onze (2011), je suis devenue coordonnatrice des
14 dossiers autochtones au Service de la formation
15 continue de l'UQAT, alors c'est sûr qu'une partie de
16 mon travail consiste à donner des formations pour
17 des gens qui sont déjà sur le marché du travail,
18 alors... Et depuis mars deux mille dix-sept (2017),
19 bien je suis prêtée à la Commission d'enquête, la
20 Commission Viens, et comme vous mentionniez tantôt,
21 je suis coordonnatrice des relations avec les
22 Autochtones, alors à la fin des travaux, je
23 retournerai à l'UQAT.

24 Et finalement, en dehors de ma famille et ma
25 vie professionnelle, dans le fond, je suis quand

1 même... je me suis impliquée bénévolement dans
2 différentes organisations, dont deux (2) que je
3 trouve très importants, où j'ai été là quand même
4 plusieurs années. De deux mille sept (2007) à mars
5 deux mille dix-sept (2017), j'ai été impliquée au
6 conseil d'administration du Centre d'amitié
7 autochtone de Val-d'Or. Une grande partie, j'ai été
8 vice-présidente du CA. Et pendant cinq (5) ans,
9 j'ai siégé aussi au Conseil supérieur de
10 l'éducation, de deux mille dix (2010) à deux mille
11 quinze (2015). Donc ça fait un peu le tour de... de
12 qui je suis et de... de mes expériences.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

14 Alors je vous inviterais peut-être à cette étape-ci
15 à engager... vous engager dans la ligne du temps, en
16 partant peut-être de deux mille quinze (2015), et on
17 va avancer comme ça à l'aide de votre présentation
18 PowerPoint.

19 **MME JANET MARK :**

20 Mais peut-être avant de vous présenter la
21 chronologie puis le contexte, dans le fond, de la
22 création de cette Commission d'enquête, je crois que
23 c'est important de faire une très courte description
24 de qui sont les Autochtones à Val-d'Or, qui transite
25 à Val-d'Or.

1 Alors c'est sûr que Val-d'Or et l'Abitibi-
2 Témiscamingue, dans le fond, sont situés sur...
3 en terre anishinabe, donc algonquine. Il y a sept
4 (7) communautés algonquines qui se retrouvent dans
5 la région. On parle d'environ huit mille (8 000),
6 huit mille (8 000) Algonquins.

7 Sur les sept (7) communautés, il y a quatre
8 (4) communautés qu'on dit anglophones parce qu'ils
9 utilisent l'anglais comme langue seconde, et ces
10 communautés-là, dans le fond, se retrouvent du côté
11 du Témiscamingue, dont Timiskaming First Nation,
12 Eagle Village, Wolf Lake et Long Point. Du côté de
13 l'Abitibi, ce sont trois (3) communautés algonquines
14 qui utilisent le français comme langue seconde,
15 alors on parle ici de Pikogan, Kitcisakik et
16 Lac-Simon. Et il y a quand même deux (2) autres
17 communautés algonquines qui existent au Québec, mais
18 qui se retrouvent, là, en dehors de
19 l'Abitibi-Témiscamingue. On parle de Kitigan Zibi
20 et Rapid Lake qui se retrouvent dans le territoire
21 de l'Outaouais.

22 Les Cris sont très présents, surtout à
23 Val-d'Or et à Senneterre aussi, et Amos. On parle
24 de plus de dix-huit mille (18 000) Cris qui
25 existent, là, au Québec. À Val-d'Or, c'est toujours

1 difficile de connaître le chiffre exact, là, du
2 nombre de personnes autochtones qui vit à Val-d'Or,
3 mais ça varie, là, entre huit cents (800) et mille
4 (1 000) Autochtones, là, qui vivent à Val-d'Or. Ce
5 sont en majorité des Anishinabes, mais on retrouve
6 aussi plusieurs familles cries, et en petit nombre,
7 on peut retrouver aussi des... des Atikamekw, des
8 Mohawks, des Inuits et d'autres nations.

9 Ce qui est... un changement qu'on voit depuis
10 quelques années aussi, c'est que dans une ville
11 comme Val-d'Or, on retrouve maintenant une
12 génération d'Autochtones qui sont nés en ville,
13 alors ce ne sont pas des Autochtones qui ont... qui
14 sont... qui ont grandi dans les communautés
15 autochtones, mais ils sont... sont nés ici, ils sont
16 nés à Senneterre, ils sont nés, bon, dans les
17 villes.

18 Les personnes qui quittent, dans le fond, leur
19 communauté le font pour plusieurs raisons, et c'est
20 ce qui amène, dans le fond, des personnes
21 autochtones à venir, à espérer une meilleure vie,
22 là, dans une ville comme Val-d'Or. Alors c'est sûr
23 qu'on parle de femmes, par exemple, qui veulent
24 s'éloigner de la violence conjugale, familiale,
25 etc., qu'elles vivent, là, dans le fond, dans leur

1 communauté. Certaines femmes, certains hommes, mais
2 beaucoup de femmes décident de venir en ville pour
3 venir étudier, alors pour améliorer leur... leur
4 éducation, venir chercher un diplôme. Alors elles
5 viennent en ville pour les études, mais aussi
6 espérer trouver un emploi aussi.

7 On remarque de plus en plus aussi des familles
8 qui déménagent dans une ville comme Val-d'Or à cause
9 de la pénurie de logements dans les communautés. Et
10 on voit de plus en plus aussi, on rencontre souvent
11 des femmes qui... qui déménagent en ville aussi pour
12 donner une meilleure éducation auprès de leurs...
13 leurs enfants. Alors c'est un petit peu un profil
14 très général, là, de... de qui sont les personnes
15 autochtones qui décident de venir s'installer dans
16 une ville comme Val-d'Or.

17 C'est sûr que on retrouve, dans le fond,
18 beaucoup d'Autochtones qui transitent à Val-d'Or.
19 C'est... on fait juste penser, par exemple, aux...
20 aux Algonquins de Kitcisakik, qui sont quand même à
21 cent trente-deux kilomètres (132 km) de Val-d'Or, et
22 du Lac-Simon, qui se retrouvent à quarante-deux
23 kilomètres (42 km), viennent chaque jour à Val-d'Or,
24 que ce soit pour suivre des formations, des cours,
25 venir faire des stages, viennent pour des soins de

1 santé, viennent chercher des services, viennent pour
2 faire leurs achats, leur épicerie, etc. Alors sont
3 là à l'année, ils viennent tous les jours, chaque
4 semaine à Val-d'Or.

5 Il y a les Cris qui sont situés beaucoup plus
6 loin, dans le fond, dans les communautés du Nord,
7 qui font des affaires à Val-d'Or. Alors c'est sûr
8 qu'on parle des réunions, des assemblées, des
9 colloques, des conférences, des... ils ont des
10 entreprises aussi qui existent à Val-d'Or, font
11 leurs achats avant de remonter dans le Nord, et
12 même, on voit aussi quelques personnes, des Cris qui
13 ont maintenant un pied-à-terre à Val-d'Or. Alors
14 c'est quelque chose qu'on remarque de plus en plus.
15 Et ce... bien sûr, Val-d'Or, c'est aussi un lieu où
16 les tournois se déroulent, que ce soit le hockey, le
17 ballon-balai, les... la balle-molle. Alors il y a
18 beaucoup d'activités, beaucoup d'événements qui se
19 tiennent à Val-d'Or par les Autochtones, et bien
20 sûr, toutes ces activités-là, autant chez les
21 Algonquins et les Cris, rapportent, dans le fond,
22 des millions à Val-d'Or. Alors il y a beaucoup un
23 impact économique, là, très important.

24 Alors si vous regardez, dans le fond, la
25 chronologie que je vais vous présenter ce matin, ça

1 s'étend sur une période d'environ vingt (20) mois,
2 bon, près de deux (2) ans. C'est sûr que je viens
3 en quelque sorte faire l'introduction du bloc
4 d'audiences, là, de cette semaine, là, en lien avec
5 ce que Me Leblanc a appelé tantôt... que ce soit les
6 événements de Val-d'Or ou d'autres appellent la
7 crise sociale qu'on a vécue aussi durant cette
8 période-là. Alors c'est ça, c'est... on... on a
9 fait un petit peu le tour de ce qui... puis de
10 mémoire aussi, parce que à quelque part, j'ai...
11 comme citoyenne qui vit à Val-d'Or, j'ai... on a vu,
12 on a entendu, on a lu plein de choses, alors ça fait
13 un peu un résumé de tout ce qu'on a pu voir depuis
14 deux mille quinze (2015).

15 Alors si on regarde le premier événement, dans
16 le fond, en deux mille quinze (2015), on entend déjà
17 parler d'une commission d'enquête et, dans le fond,
18 c'est... c'est... dans le fond, engagé dans sa
19 première campagne électorale comme chef du Parti
20 libéral du Canada, il y a Justin Trudeau qui promet,
21 dans le fond, la mise sur pied d'une commission
22 d'enquête publique sur les femmes autochtones
23 disparues ou assassinées.

24 On dit que dans un rapport qui a paru un an
25 plus tôt, la Gendarmerie royale du Canada parle de

1 mille cent quatre-vingt-six (1 186) disparitions en
2 trente (30) ans. Si on transpose ce chiffre-là à
3 l'ensemble de la population canadienne et on fait un
4 calcul au pro rata, cela représente environ trente
5 mille (30 000) femmes disparues au Canada, alors ce
6 qui est... ce qui est énorme.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 Si je comprends bien, Madame Mark, ce que vous dites
9 c'est que si on prend le nombre réel, mille cent
10 quatre-vingt-six (1 186), je pense que c'est même un
11 chiffre qui est un peu conservateur...

12 **MME JANET MARK:**

13 Hum, hum.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 ... puis on le compare au nombre de citoyens
16 autochtones, qui représentent, quoi, deux pour cent
17 (2 %) de la population, à peu près...

18 **MME JANET MARK:**

19 Quatre pour cent (4 %).

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 Quatre (4)?

22 **MME JANET MARK:**

23 Oui.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 O.K. Donc si on compare ce chiffre-là avec la

1 représentativité des citoyens autochtones et que on
2 l'applique à la population en général, ça donnerait,
3 pour obtenir le même pourcentage, trente mille
4 (30 000) personnes?

5 **MME JANET MARK:**

6 Oui, en effet. En avril deux mille quinze (2015),
7 il y a une équipe, dans le fond, de l'émission
8 Enquête de Radio-Canada qui se rend à Val-d'Or pour
9 enquêter sur la disparition de Sindy Ruperthouse,
10 qui est une femme algonquine de quarante-quatre (44)
11 ans dont les proches sont sans nouvelles depuis un
12 an.

13 Alors c'est lors de la venue de... de cette
14 équipe-là, dans le fond, de l'émission Enquête,
15 c'est à ce moment-là que des femmes autochtones à
16 Val-d'Or, des amis de Sindy rencontrent pour la
17 première fois, dans le fond, les... les journalistes
18 de l'émission Enquête, et comme vous savez, c'est...
19 c'est à ce moment-là que les femmes commencent à
20 parler de ce qu'elles vivent avec certains
21 policiers.

22 Dans la même période, quelques jours après, le
23 quinze (15) mai deux mille quinze (2015), la
24 directrice générale du Centre d'amitié autochtone de
25 Val-d'Or, Édith Cloutier, adresse une lettre au

1 capitaine Jean-Pierre Pelletier, directeur de la SQ,
2 MRC de La Vallée-de-l'Or, concernant des allégations
3 d'abus de la part de policiers contre des femmes
4 autochtones.

5 Alors la ministre de la Sécurité publique,
6 madame Lise Thériault, la ministre de la Justice,
7 Stéphanie Vallée, le ministre délégué aux Affaires
8 autochtones, Geoffrey Kelley, et le commandant de la
9 SQ, Jasmin Piquette, du district d'Abitibi-
10 Témiscamingue Nord-du-Québec en reçoivent également
11 une copie. Alors on a eu une copie de cette lettre
12 de la part de madame Cloutier, alors je vais donc
13 vous lire la lettre qui a été envoyée à Jean-Pierre
14 Pelletier à ce moment-là.

15 Alors la lettre, elle est datée du quinze (15)
16 mai deux mille quinze (2015), adressée à capitaine
17 Pelletier. Alors c'est ce qu'on retrouve dans la
18 lettre:

19 « La présente fait référence au processus
20 d'enquête présentement en cours en lien
21 avec des allégations sérieuses relatives à
22 des abus physiques et sexuels par des
23 policiers de la Sûreté du Québec auprès de
24 personnes vulnérables, dont plusieurs
25 femmes autochtones à Val-d'Or.

1 Dans le respect de sa mission, le Centre
2 d'amitié autochtone de Val-d'Or accompagne
3 ces femmes dans le processus de dépôt de
4 plaintes et sur le plan d'un soutien
5 psychosocial. Sans présumer de quoi que
6 ce soit, je crois qu'il serait
7 souhaitable, vu la vulnérabilité des
8 plaignants et plaignantes concernés, de
9 discuter des mesures que vous considérez
10 prendre afin d'assurer leur protection à
11 l'égard de représailles ou d'intimidation
12 dont elles pourraient faire l'objet à la
13 suite de ces dénonciations. Vous n'êtes
14 pas sans savoir que les journalistes de
15 l'émission Enquête de Radio-Canada sont
16 dans la région depuis quelque temps et
17 qu'ils sont à recueillir des témoignages
18 incriminants envers certains policiers.
19 Sachez que je me suis engagée
20 personnellement, ainsi qu'au nom du Centre
21 d'amitié autochtone, auprès de chacune des
22 présumées victimes à garantir le respect
23 de leurs droits et leur protection tout au
24 cours de ce processus.
25 Je suis disponible à vous rencontrer si

1 vous le jugez opportun et collaborer à
2 l'application de mesures de support et de
3 protection à l'égard des plaignantes et
4 des plaignants.

5 Acceptez, Capitaine Pelletier, mes
6 salutations distinguées. La directrice,
7 Édith Cloutier. »

8 On a aussi les... les lettres, dans le fond,
9 qui accompagnent, euh... Il y a une lettre qui a
10 été envoyée à Lise Thériault, Geoffrey Kelley et les
11 deux (2) autres personnes dont je vous ai nommées.
12 Je peux vous lire qu'est-ce qu'on retrouve dans
13 cette lettre-là. C'est sensiblement la même chose
14 pour chacune des personnes. Il y a juste une phrase
15 qui change, là, dépendamment de leur... de leurs
16 responsabilités.

17 Alors, il y a une lettre ici qui est adressée à
18 Lise Thériault. Alors elle dit, c'est toujours
19 signé par madame Cloutier:

20 « Madame la Ministre, vous trouverez
21 ci-joint une correspondance adressée au
22 Capitaine Jean-Pierre Pelletier de la
23 Sûreté du Québec, directeur du poste de la
24 Vallée-de-l'Or dont une copie vous est
25 acheminée.

1 Considérant la gravité des événements
2 relatés dans la lettre ci-jointe, en
3 considérant que le contexte concerne des
4 femmes autochtones vulnérables, nous avons
5 jugé crucial de porter cette démarche à
6 votre attention d'autant plus que vous
7 assumez la responsabilité ministérielle de
8 la Sécurité publique. Une sensibilité
9 s'ajoute à ces révélations, celle qui a
10 mis au grand jour les mille cent
11 quatre-vingt-deux (1 182) cas de femmes
12 autochtones assassinées et disparues au
13 Canada qui demeurent, à ce jour, toujours
14 non résolus. Cette réalité a créé un
15 débat national sur la question de la
16 violence faite aux jeunes filles et aux
17 femmes issues des Premières Nations.
18 Nous comptons sur vous afin que les
19 enquêtes en cours soient entreprises avec
20 justice et impartialité, dans le respect
21 des droits des personnes et de leur
22 sécurité.
23 Je suis disponible à échanger avec vous,
24 si vous le jugez opportun, et vous pouvez
25 me rejoindre sur mon cellulaire. »

1 Alors signé par madame Cloutier, et c'est la
2 même... le même contenu de lettre qui a été envoyé à
3 monsieur Kelley, monsieur Jasmin Piquette et
4 Stéphanie Vallée.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 Alors à cette étape-ci, Monsieur le Commissaire, je
7 vais déposer les lettres en liasse sous la cote
8 P-599.

9 *** PIÈCE COTÉE P-599 ***

10 **MME JANET MARK:**

11 Alors on parlait tantôt de Sindy Ruperthouse. Alors
12 vous voyez, dans le fond, sur la diapo qui est cette
13 femme, vous voyez sa photo sur la gauche, et on voit
14 depuis deux mille quinze (2015) aussi à Val-d'Or, il
15 y a plusieurs marches, plusieurs activités qui se
16 sont déroulées, dans le fond, en mémoire aussi de
17 Sindy.

18 Alors cinq (5) mois plus tard, dans le fond,
19 suite à ces lettres qui ont été envoyées et suite à
20 la visite de... des... des journalistes de
21 l'émission Enquête, finalement le reportage est
22 diffusé. Le titre qui a été donné c'est: « Abus de
23 la SQ: les femmes autochtones brisent le silence ».

24 À partir de ce moment-là, mais même durant la
25 journée même, dans le fond, parce que l'émission a

1 été diffusée en soirée, mais dans la journée du
2 vingt-deux (22) octobre il y a eu une première
3 réaction de la ministre de la Sécurité publique,
4 Lise Thériault. Elle confirme être au courant de
5 cette situation depuis quelques mois, mais affirme
6 s'en remettre à l'enquête en cours à la Direction
7 des normes professionnelles de la Sûreté du Québec
8 et huit (8) policiers ont été rencontrés et font
9 l'objet d'une enquête.

10 Dans la même journée, le vingt-deux (22)
11 octobre deux mille quinze (2015), il y a
12 l'opposition officielle à l'Assemblée nationale,
13 dans le fond, qui réclame une enquête indépendante.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 À cette étape-ci, Monsieur le Commissaire,
16 j'aimerais déposer le reportage dont madame Mark
17 vient de parler. Il sera déposé sous la cote P-600.

18 *** PIÈCE COTÉE P-600 ***

19 **MME JANET MARK:**

20 Alors le lendemain, dans le fond, de la diffusion de
21 cette émission, le vingt-trois (23) octobre, à la
22 demande, dans le fond, du directeur général de la
23 SQ, Martin Prud'homme, l'enquête est transférée au
24 Service de police de la Ville de Montréal. Le même
25 jour, les chefs autochtones demandent le retrait des

1 policiers concernés. Leur requête est entendue et
2 les huit (8) policiers visés sont immédiatement
3 relevés de leurs fonctions avec traitement pour
4 toute la durée de l'enquête.

5 Toujours le vingt-trois (23) octobre, lors d'un
6 point de presse, la Sûreté du Québec désigne la
7 capitaine Ginette Séguin les fonctions de directrice
8 du poste de la Vallée-de-l'Or de façon intérimaire
9 et jusqu'à nouvel ordre. Elle vient en appui aux
10 gestionnaires en place à ce moment-là.

11 Le vingt-quatre (24) octobre, il y a... les
12 agents de... du poste de police de la MRC de La
13 Vallée-de-l'Or refusent de travailler durant la fin
14 de semaine. Il y a un mouvement de solidarité
15 envers ces policiers, apparaît sur les réseaux
16 sociaux, et l'avatar 144 identifiant le poste de
17 police de la MRC de La Vallée-de-l'Or est ajouté par
18 plusieurs personnes sur leur photo de profil
19 Facebook.

20 Le vingt-cinq (25) octobre deux mille quinze
21 (2015), alors que le ministre responsable des
22 affaires autochtones, Geoffrey Kelley, est en visite
23 à Val-d'Or, des représentants de la nation crie
24 annoncent le boycottage de l'administration et des
25 commerçants de la ville. Peu de temps après, le

1 Conseil tribal de la nation algonquine anishinabeg
2 se joint au mouvement.

3 Alors tous les événements publics à Val-d'Or
4 sont annulés, y compris le tournoi de hockey et de
5 ballon-balai qui est prévu au mois de décembre, et
6 comme vous le savez, ce gros tournoi organisé par
7 les Cris, qui se déroule en décembre de chaque
8 année, rapporte des millions à Val-d'Or.

9 Le vingt-sept (27) octobre deux mille quinze
10 (2015), le directeur général de la SQ, Martin
11 Prud'homme, annonce la mise en place de deux (2)
12 projets pilotes. Toutes les autos-patrouille à
13 Val-d'Or seront désormais équipées de caméras de
14 surveillance et des travailleurs sociaux se
15 joindront aux forces policières pour patrouiller
16 dans les rues du centre-ville. En plus de
17 réorganiser l'unité de Val-d'Or, la SQ lance une
18 enquête interne sur son fonctionnement.

19 Le vingt-sept (27) octobre deux mille quinze
20 (2015), réunis à Val-d'Or afin de soutenir les
21 femmes, les chefs autochtones réclament une
22 rencontre d'urgence avec le premier ministre,
23 Philippe Couillard. Quelques jours après, le quatre
24 (4) novembre deux mille quinze (2015), après avoir
25 d'abord décliné l'invitation, le premier ministre

1 rencontre les chefs autochtones. Il y a une série
2 de mesures à l'intention des communautés autochtones
3 de Val-d'Or est annoncée. Une table de travail
4 tripartite est également mise sur pied. Philippe
5 Couillard profite aussi de cette rencontre pour
6 confirmer la nomination de Me Fannie Lafontaine
7 comme observatrice civile indépendante au regard de
8 l'enquête en cours au SPVM.

9 Le cinq (5) novembre deux mille quinze (2015),
10 les chefs autochtones réitèrent leur intérêt pour la
11 tenue d'une commission d'enquête publique, mais le
12 premier ministre Couillard affirme souhaiter d'abord
13 prendre la connaissance du mandat confié à la
14 Commission d'enquête fédérale et invite le
15 gouvernement de Justin Trudeau à inclure le Québec
16 dans le mandat de la Commission.

17 Le sept (7) novembre deux mille quinze (2015),
18 à Val-d'Or, désireux de mettre un terme aux tensions
19 qui déchirent sa population, le conseil municipal de
20 Val-d'Or adopte une résolution unanime demandant au
21 gouvernement du Québec d'instaurer une commission
22 d'enquête publique sur les événements de Val-d'Or.

23 Alors si la résolution reste sans réponse du
24 côté du Québec, elle favorise, dans le fond, le
25 dialogue au niveau local. Alors le quinze (15)

1 décembre deux mille quinze (2015), il y a une
2 signature de la déclaration de Val-d'Or par la Ville
3 de Val-d'Or, l'Assemblée des Premières Nations
4 Québec-Labrador, le Grand Conseil des Cris, le
5 Conseil des Anishinabegs de Kitcisakik, le Conseil
6 de la nation anishinabegs de Lac-Simon et le Conseil
7 de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan.

8 Le dix-huit (18) décembre deux mille quinze
9 (2015), il y a une levée du mouvement de boycottage
10 par le Grand Conseil des Cris. Un mois plus tard,
11 le quinze (15) janvier deux mille seize (2016), il y
12 a une levée du mouvement de boycottage par le
13 Conseil tribal de la nation algonquine anishinabeg.

14 Malheureusement, un mois plus tard, il y a un
15 événement tragique qui survient dans la communauté
16 du Lac-Simon. Bien sûr, c'est un événement qui a
17 peut-être pas contribué directement à la création de
18 la Commission d'enquête, mais il reste que c'est un
19 événement tragique qui... qui venait... il y avait
20 déjà une crise sociale, un malaise, il y avait des
21 divisions et tout ça, alors c'est sûr que cet
22 événement-là dont je vous parle, qui est le décès de
23 Thierry LeRoux, vingt-six (26) ans, qui a été tué
24 suite à une intervention qui a mal tourné dans la
25 communauté du Lac-Simon, près de Val-d'Or, il y a le

1 présumé tireur, Anthony Raymond Papatie qui s'est
2 enlevé la vie après les événements. Alors comme je
3 vous dis, c'est... c'est un... étant donné le
4 malaise social qui existait déjà, la crise qui...
5 qui était présente, cet événement-là vient rajouter
6 une couche supplémentaire.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 Je suis pas certain que vous l'avez mentionné, mais
9 juste pour l'information du public, monsieur LeRoux
10 était policier à ce moment-là, donc c'est une
11 intervention policière dans le cadre de son travail.

12 **MME JANET MARK:**

13 Oui, c'est ça. Alors monsieur LeRoux, qui
14 travaillait pour le Conseil de la Première Nation,
15 là, de... du Lac-Simon.

16 Le trente (30) mars deux mille quinze (2015),
17 il y a diffusion du deuxième reportage à l'émission
18 Enquête de Radio-Canada et le reportage fait état
19 d'abus policiers qui se seraient déroulés à
20 Maniwaki, Sept-Îles et Schefferville.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

22 Monsieur le Commissaire, je vais déposer ce deuxième
23 reportage de l'émission Enquête du trente (30) mars
24 deux mille seize (2016) sous la cote P-601.

25 *** PIÈCE COTÉE P-601 ***

1 **MME JANET MARK:**

2 Alors quelques jours après la diffusion de cette...
3 de cette émission-là, il y a mise en place d'une
4 ligne téléphonique administrée par le Services
5 parajudiciaires autochtones du Québec, le SPAQ, afin
6 de faciliter les plaintes de femmes autochtones
7 souhaitant dénoncer des agressions. Le mandat du
8 SPVM est également élargi à l'ensemble des corps
9 policiers au Québec, ce qui deviendra la phase 2 de
10 l'enquête du SPVM qui est d'ailleurs toujours en
11 cours, la phase 1 de l'enquête qui porte
12 exclusivement sur Val-d'Or.

13 Le trois (3) août deux mille seize (2016), le
14 gouvernement fédéral annonce la mise sur pied de
15 l'Enquête nationale sur les femmes et les filles
16 autochtones disparues et assassinées.

17 Le dix-huit (18) août deux mille seize (2016),
18 suite à l'annonce du fédéral, il y a adoption par le
19 gouvernement Couillard d'un décret donnant aux
20 commissaires fédéraux les pleins pouvoirs d'enquête
21 au Québec.

22 Le vingt (20) octobre deux mille seize (2016),
23 des agents de la SQ et supportés par leur syndicat
24 intentent une poursuite en diffamation contre
25 Radio-Canada et sa journaliste, Josée Dupuis. Ils

1 invoquent des lacunes quant à la rigueur,
2 l'exactitude, l'impartialité et l'équilibre du
3 reportage sur les femmes autochtones à Val-d'Or.

4 Toujours la même journée, le vingt (20) octobre
5 deux mille seize (2016), en appui à leurs collègues
6 de Val-d'Or, deux mille cinq cents (2 500) policiers
7 de la SQ affichent un bracelet rouge marqué du
8 chiffre 144 en référence au poste de police de la
9 MRC de La Vallée-de-l'Or et de huit (8) étoiles qui
10 évoquent les policiers suspendus.

11 En même temps, lors de cette journée, des
12 animateurs de radio de la région de Québec attaquent
13 la crédibilité et la réputation des femmes
14 autochtones qui ont témoigné à la caméra. Il y a un
15 animateur de radio de Québec soutient que les femmes
16 autochtones mentent, en ajoutant des propos
17 dégradants qui feront plus tard l'objet d'un blâme
18 du Conseil de presse du Québec.

19 C'est dans ce contexte tendu, dans le fond, que
20 le seize (16) novembre deux mille seize (2016), Me
21 Fannie Lafontaine dépose son rapport. Alors elle
22 conclut que l'enquête du SPVM a été menée de façon
23 intègre et impartiale. Elle fait toutefois l'état
24 de la nécessité de faire la lumière sur les causes
25 sous-jacentes aux présentes allégations de violence

1 sexuelle et d'abus de pouvoir visant des policiers
2 et sur l'existence potentielle d'un schème de
3 comportements discriminatoires envers les
4 Autochtones. Alors on sait que Me Lafontaine
5 viendra d'ailleurs présenter son rapport au courant
6 de la semaine.

7 Dix-huit (18) novembre deux mille seize (2016),
8 le Directeur des poursuites criminelles et pénales,
9 le DPCP, annonce qu'il n'y aura pas d'accusations
10 dans les dossiers de Val-d'Or. Seuls les événements
11 qui se sont déroulés à Schefferville sur la
12 Côte-Nord feront l'objet d'une poursuite.

13 Le vingt-deux (22) novembre deux mille seize
14 (2016), le premier ministre Couillard entrouvre la
15 porte pour une commission d'enquête indépendante.
16 Il fait toutefois marche arrière quelques jours plus
17 tard.

18 Le vingt-trois (23) novembre deux mille seize
19 (2016), quelques jours plus tard, le directeur
20 général de la SQ, Martin Prud'homme, annonce la
21 création d'un nouveau poste de police mixte à
22 Val-d'Or. Le DG souhaite que ce nouveau poste sera
23 composé de policiers de la Sûreté du Québec et de
24 policiers autochtones. L'objectif: d'améliorer les
25 interventions auprès des Autochtones à Val-d'Or.

1 Premier (1^{er}) décembre deux mille seize (2016),
2 contre toute attente, le premier ministre Couillard,
3 accompagné du ministre de la Sécurité publique,
4 Martin *Cointeux*, du ministre des Affaires
5 autochtones, Geoffrey Kelley, et de la ministre de
6 la Justice, Stéphanie Vallée, rencontrent le chef
7 régional de l'APNQL, Ghislain Picard, le chef du
8 Grand Conseil des Cris du Québec, Matthew Coon Come,
9 les chefs algonquines Adrienne Anichinapeo de
10 Kitcisakik et Adrienne Jérôme de Lac-Simon, ainsi
11 qu'Édith Cloutier, directrice du Centre d'amitié
12 autochtone de Val-d'Or. Les représentants
13 autochtones proposent de mettre sur pied une
14 commission d'enquête portant sur plusieurs services
15 publics. La demande de la commission d'enquête
16 publique reste en suspens à ce moment-là.

17 Le neuf (9) décembre deux mille seize (2016),
18 les professeures Céline Bellot et Marie-Ève
19 Sylvestre de l'Observatoire sur les profilages
20 présentent un rapport sur la judiciarisation des
21 personnes itinérantes à Val-d'Or pendant une
22 conférence de presse à l'Université du Québec en
23 Abitibi-Témiscamingue, au Pavillon des
24 Premiers-Peuples, ici même à Val-d'Or. Ces
25 professeures sont d'ailleurs venues présenter les

1 résultats de leurs recherches dans le cadre des
2 travaux de la Commission Viens.

3 Le quinze (15) décembre deux mille seize
4 (2016), Michèle Moreau, qui officie alors comme
5 directrice générale au sein de l'Enquête nationale
6 des femmes et des filles autochtones disparues ou
7 assassinées, adresse une lettre au gouvernement du
8 Québec pour l'informer que les événements de
9 Val-d'Or ne seront pas traités par la Commission
10 fédérale puisqu'il s'agit de cas particuliers.

11 Alors après... comme je vous disais, après plus
12 de vingt (20) mois, après toute une série
13 d'événements et de pression qui a été faite auprès
14 du gouvernement par des organisations, des maires,
15 des politiciens, des chefs autochtones et par les
16 femmes, le vingt et un (21) décembre deux mille
17 seize (2016), il y a adoption du décret donnant
18 naissance à la Commission d'enquête sur les
19 relations entre les Autochtones et certains services
20 publics au Québec. Alors ces services publics ne
21 concernent pas juste les services policiers, mais on
22 y inclut les services de justice, les services
23 correctionnels, les services de santé, les services
24 sociaux et les services de Protection de la
25 jeunesse.

1 Alors c'est ce qui fait le tour, dans le fond,
2 du... de la chronologie des événements. C'est sûr
3 que il y a plein de choses qui est arrivé tout au
4 long de ces... de ces vingt (20) mois. Chaque
5 personne pourrait venir... chaque individu pourrait
6 venir témoigner et venir raconter d'autres ou
7 ajouter d'autres éléments, des gens qui ont vécu
8 peut-être des choses au niveau personnel, peut-être
9 des choses au niveau de gestionnaire, de *leader*,
10 mais en gros ça fait le tour de la chronologie des
11 événements.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Maintenant, Madame Mark, vous, vous êtes une... vous
14 êtes une personne autochtone, vous vivez, vous
15 l'avez dit tout à l'heure, à Val-d'Or depuis
16 longtemps, c'est devenu, en fait, depuis longtemps
17 votre mieux de vie, votre mieux de vie
18 professionnelle également. Sur un peuple... je
19 comprends que c'est un peu plus subjectif, mais
20 comment vous décririez le climat social qui se
21 vivait à Val-d'Or?

22 On a parlé tantôt, j'utilisais l'expression
23 d'une crise, vous avez ajouté que c'était une crise
24 sociale. Certains l'ont appelée une crise
25 autochtone. À mon avis, c'était pas une crise

1 autochtone, c'était une crise sociale, parce que
2 elle a été vécue par une crise autant par les
3 citoyens autochtones que les citoyens allochtones.
4 Alors je profiterais peut-être de votre présence
5 aujourd'hui pour nous dire comment... comment vous,
6 de votre point de vue, avec l'expérience que vous
7 avez, vous décririez le climat qui sévissait à ce
8 moment-là, là, durant cette période-là.

9 **MME JANET MARK:**

10 Hum, hum. O.K. C'est sûr que suite à l'émission
11 Enquête, je pense c'est là où il y a eu vraiment...
12 le lendemain... parce que ç'a été très médiatisé, je
13 pense que les gens ou en tout cas, si je regarde moi
14 ou ce que j'ai pu voir, ce que j'ai entendu, je
15 pense c'est Val-d'Or et même le Québec qui est
16 secoué aussi. C'est comme une tempête, une grosse
17 tempête, et c'est certain que quand qu'on écoute les
18 gens, et c'est sûr que moi j'étais quand même
19 impliquée au Centre d'amitié autochtone, comme je
20 vous disais, je travaille à l'université, alors on
21 entend toutes sortes de choses, on vit toutes sortes
22 de choses, et moi, ce que je voyais, c'est sûr que
23 on pouvait voir, bon, puis ça, autant Autochtones,
24 non Autochtones, autant les différents groupes
25 policiers, les gens qui ne sont pas policiers, bon,

1 il y avait... on pouvait avoir une incompréhension
2 aussi de part et d'autre, sentiment d'injustice, de
3 désespoir, de frustration, de colère. Il y a des
4 gens qui étaient perturbés par ce qu'ils ont
5 entendu, blessés, d'autres dégoûtés, humiliés,
6 indignés.

7 Les... On pouvait sentir le malaise social qui
8 existait dans la ville, une absence de lien de
9 confiance, la méfiance, du... de l'insécurité, des
10 craintes.

11 Même encore aujourd'hui, il y a certaines
12 personnes qui ont... qui ont une crainte de se
13 promener dans la rue, pour toutes sortes de raisons,
14 puis encore une fois, l'histoire, chaque personne a
15 sa propre histoire. Il y avait des... encore des
16 craintes. C'est sûr que ç'a amené des tensions au
17 niveau des différents groupes, des divisions. Même,
18 j'ai vu des gens qui disaient, "bien, je suis pas
19 surpris", de ce qu'ils entendaient. Certains
20 étaient pris entre l'arbre et l'écorce, t'sé, se
21 sentent pris entre deux (2) groupes. Il y a eu
22 mobilisation de part et d'autre. Certains prenaient
23 pour les femmes, d'autres prenaient pour les
24 policiers.

25 Ce qu'on ressentait beaucoup aussi, c'est que

1 le... le débat ou toute la situation était comme
2 cristallisée, c'était figé, c'était là. Partout où
3 est-ce que tu allais, c'était le... le sujet de
4 l'heure, c'était... Même moi, à un moment donné je
5 me suis surprise à... à pas avoir le goût de me
6 retrouver dans des endroits publics. Les seuls
7 endroits où je me sentais bien ou en sécurité,
8 c'était chez moi, dans mon lieu de travail, et les
9 gens, je connaissais les gens au Centre d'amitié
10 autochtone, alors on dirait que c'était les trois
11 (3) endroits où... où moi, puis pourtant, je me
12 considère pas comme une personne qui... qui est
13 vulnérable ou... mais je sentais cette... ce
14 malaise-là, parfois des regards. Il y a... c'est...
15 il y a toutes sortes de perceptions, d'impressions
16 que les gens ont vécues.

17 Et je pense le pire aussi, qui a été très
18 difficile pour les gens, vous savez, les Autochtones
19 sont très, très, très connectés sur les réseaux
20 sociaux, alors les... tout ce qu'on a pu lire de
21 méchanceté, de haine, de mépris dans les réseaux
22 sociaux, c'est probablement un des endroits qui a
23 été le plus difficile. Alors même si t'es chez toi
24 puis tu te sens en sécurité chez toi, bien tu lis
25 tout ça, c'est... Je pense ç'a été très difficile

1 pour les gens. Et je pense qu'il faut pas oublier
2 non plus les femmes qui ont passé à visage
3 découvert, qui ont vécu aussi une tension sociale
4 dans le milieu.

5 Alors sans compter tous les articles de
6 journaux qu'il a pu avoir, certains très
7 professionnels puis tout ça, mais il y a d'autres,
8 certains qui... qui aimaient beaucoup aussi le
9 sensationnalisme aussi, alors qui n'aidaient pas,
10 finalement, à améliorer la situation ou les
11 relations et... Mais je pense que moi, j'ai
12 toujours dit que c'est grâce aux *leaders* qu'on avait
13 qui... autant le maire, autant les chefs, autant la
14 direction générale du Centre, autant... tous ces
15 gens-là ont... se sont retroussé, dans le fond, les
16 manches puis tout ça pour travailler ensemble et se
17 parler, communiquer, alors c'est ça qui a fait
18 probablement que les choses se sont améliorées,
19 mais... mais c'est ça, c'était pas si... si évident.

20 Moi, personnellement, c'était la première fois
21 de ma vie, puis pourtant, je suis quelqu'un qui est
22 très à l'aise à Val-d'Or, je... je me sens bien,
23 je... mais pour la première fois de ma vie, j'étais
24 pas bien. Alors j'ai... j'avais déjà... je... à un
25 moment donné j'avais parlé de ça avec quelqu'un et

1 je me suis dit, "les personnes... possiblement que
2 les policiers vivaient la même chose, hein, mais à
3 partir du moment où le policier enlève son uniforme
4 et qu'il n'est plus dans son véhicule, il peut
5 passer plus inaperçu, alors prendre une pause, alors
6 qu'une personne autochtone, t'as beau changer tes
7 vêtements, t'as beau changer d'automobile, tu es
8 toujours visible". Alors c'est un peu ça aussi...
9 En tout cas, moi, c'est comme ça je l'ai vécu.

10 Alors... alors c'est ça, c'est un peu... c'est
11 sûr que les... les choses se sont beaucoup
12 améliorées, mais c'est... il reste que c'est
13 toujours fragile. Merci.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 Ça complète en ce qui me concerne, Monsieur le...
16 Monsieur le Commissaire. Merci beaucoup, Madame
17 Mark.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Me Crépeau, vous vous êtes joint à nous. Est-ce que
20 vous avez des questions?

21 **Me PAUL CRÉPEAU,**

22 **POUR LA COMMISSION :**

23 J'ai pas de questions pour vous, Monsieur le
24 Commissaire, ni pour le témoin.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Très bien. Me Coderre?

2 **Me DAVID CODERRE:**

3 J'aurai pas de questions non plus, merci.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Pas de questions. Me Boucher?

6 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

7 En fait, Monsieur le Commissaire... Merci beaucoup,
8 Madame Mark, pour votre témoignage. Je voudrais
9 déposer une lettre datée du premier (1^{er}) juin, qui
10 est adressée à Me Christian Leblanc par Katia Petit
11 du ministère de la Sécurité publique, pour entrer
12 peut-être dans la chronologie de madame Mark
13 certains autres faits qu'on aurait voulu porter à la
14 connaissance de la Commission. Donc je voudrais le
15 déposer sous la prochaine cote.

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 P-602.

18 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

19 P-602? Merci beaucoup.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 Alors ce sera de consentement, Monsieur le
22 Commissaire.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Oui.

25 ***** PIÈCE COTÉE P-602 *****

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 En fait, la... c'est daté du premier (1^{er}) juin,
3 mais si on... si on avait écrit l'heure, ça serait
4 une heure quand même assez tardive. Mais en
5 première page, madame Katia Petit fait état, là,
6 que, bon, la nomination de madame... Me Fannie
7 Lafontaine aurait été le cinq (5) plutôt que le
8 quatre (4). Alors ce matin, on n'est pas tout à
9 fait certains si c'est le cinq (5) ou le quatre (4),
10 on a vérifié nos documents, mais notre équipe de
11 recherche pourra le vérifier, et effectivement,
12 ensuite, bon, dans la chronologie, j'ai eu
13 l'occasion d'en prendre connaissance, on rajoute
14 certains détails, alors ça sera utile à notre
15 service de recherche.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Hum, hum. Mais il y a rien de sensationnel?

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

19 Non, non. C'est vraiment... c'est des faits, on
20 rajoute certains détails. C'est strictement
21 factuel, là.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Quelques précisions?

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Oui, exact.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 O.K. Donc je posais la question pour le public qui
3 nous suit, est-ce qu'il y a...

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

5 Oui, absolument. Ce sont vraiment... on reprend les
6 mêmes (inaudible), mais on rajoute certains détails,
7 mais... que nous, on avait peut-être laissé de côté,
8 mais bon, les faits sont les faits, c'est des
9 détails chronologiques factuels, donc ça fait juste
10 bonifier, là, le témoignage de madame Mark.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Mais je comprends, Me Boucher, que le... le
13 témoignage de madame Mark reprend l'essentiel des
14 événements?

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 Bien, écoutez, Monsieur le Commissaire...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Sauf quelques...

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 Oui, c'est ça, c'est... c'est sûr que nous avons eu
21 la chronologie vendredi matin nous autres aussi,
22 donc on a réagi quand même aussi rapidement. Si
23 jamais il y a des choses additionnelles qu'on veut
24 vous soumettre, bien on le fera au cours... au cours
25 des prochaines, là.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon.

3 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

4 Mais pour le moment, c'est... ça va être complet
5 pour nous.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ça va. Me Loisel, avez-vous des questions?

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISEL :**

9 J'aurais peut-être quelques petites questions
10 suite...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Si vous voulez vous approcher.

13 **Me JEAN-NICOLAS LOISEL :**

14 Oui, pas de problème. Bonjour, Madame.

15 **MME JANET MARK :**

16 Bonjour.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISEL :**

18 Juste des petites questions de précision, surtout...
19 j'en aurais pas eu si c'était juste de la ligne de
20 temps, mais vous avez parlé un petit peu de votre...
21 de votre expérience ici à Val-d'Or puis je pense
22 ça peut être enrichissant sur... sur cette
23 question-là. J'ai deux (2) questions globales au
24 départ.

25 Avant le reportage d'Enquête, là, O.K., fait

1 qu'on se replace dans ces années-là, à votre
2 connaissance, le taux de criminalité à Val-d'Or,
3 est-ce que... était-il élevé? Dans les villes
4 canadiennes, il se situe où? Est-ce que vous le
5 savez selon Statistique Canada ou...?

6 **MME JANET MARK:**

7 Non.

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

9 Non.

10 **MME JANET MARK:**

11 Je peux pas...

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13 O.K.

14 **MME JANET MARK:**

15 Je pourrais pas vous donner de chiffres, là, non.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17 O.K. Mais vous qui viviez à Val-d'Or, est-ce que
18 vous considérez... puis qui travaillez justement en
19 foyer autochtone et tout ça, que il y avait quand
20 même de la criminalité à Val-d'Or?

21 **MME JANET MARK:**

22 Bien je veux dire, pas juste la criminalité. Pour
23 moi, il y en avait pas juste au niveau autochtone,
24 mais en... en général.

25 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

1 Non non, de manière générale.

2 **MME JANET MARK:**

3 C'est sûr...

4 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

5 Non non, je suis pas en train de parler de
6 criminalité...

7 **MME JANET MARK:**

8 Oui. Oui.

9 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

10 ... autochtone, comprenez-moi bien.

11 **MME JANET MARK:**

12 Oui.

13 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

14 Je suis vraiment dans la criminalité en général...

15 **MME JANET MARK:**

16 Oui.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 ... à Val-d'Or.

19 **MME JANET MARK:**

20 Bien, c'est...

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 Juste pour comprendre. Parce que vous comprenez, je
23 représente le Service de police.

24 **MME JANET MARK:**

25 Hum, hum.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

2 Le Service de police va arriver dans un certain
3 contexte, à un certain moment, avec des données, une
4 histoire d'une ville qui existe déjà depuis quelque
5 temps...

6 **MME JANET MARK :**

7 Hum, hum.

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

9 ... et notamment, je voulais savoir un petit peu,
10 sur la criminalité, votre perception. Est-ce qu'il
11 y a des gens, justement, comme vous disiez tantôt,
12 ils se sentaient pas sécures, est-ce que c'était pas
13 sécures aussi à cause notamment du taux de
14 criminalité qu'il y a à Val-d'Or, pas aller sur
15 la...

16 SUSPENSION

17 -----

18 REPRISE

19 **LA GREFFIÈRE :**

20 La Commission reprend.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Oui, alors rebonjour. On a suspendu il y a quelques
23 minutes en raison d'un problème technique
24 d'électricité, alors il nous fait plaisir de vous
25 retrouver, Madame Mark. Me Loisel, vous étiez à

1 poser des questions. Peut-être vous pouvez
2 reprendre à votre dernière question...

3 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 ... qui s'est peut-être...

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

8 (Inaudible)

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 ... qui s'est peut-être envolée avec le courant.

11 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

12 On sait pas où est-ce qu'on était rendus. Alors
13 c'est ça, c'est vraiment des questions... comme vous
14 savez, vous avez mentionné dans votre ligne de
15 temps... Je représente le Service de police de la
16 Ville de Montréal. Le Service de police de la Ville
17 de Montréal va être appelé à venir enquêter ici à
18 Val-d'Or...

19 **MME JANET MARK:**

20 Oui.

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 ... suite aux allégations, là, qui ont été faites
23 par certaines... certaines victimes. Et c'est
24 vraiment le contexte global, fait que je suis pas en
25 train... quand je vous demande des questions, je

1 vise pas les Autochtones, je vise pas les
2 allophones...

3 **MME JANET MARK:**

4 Hum, hum.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6 ... je vise vraiment le contexte global à la ville
7 de Val-d'Or en général, juste pour que les gens
8 puissent comprendre après ça quand les policiers
9 arrivent ici dans quel contexte ils arrivent. Fait
10 qu'il y a vraiment pas... Fait que... puis j'ai
11 retrouvé un peu mes statistiques, là, pendant la
12 pause. Les tablettes, eux, marchaient à la
13 batterie.

14 **MME JANET MARK:**

15 Hum, hum.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17 Alors vous voyez comme... puis j'étais ici, là, en
18 deux mille onze (2011), selon Statistique Canada,
19 là, la gravité de la criminalité de... plaçait la
20 Vallée-de-l'Or au onzième rang parmi les cinquante
21 (50) régions québécoises qui comptaient, là, plus de
22 cent (100)... de dix mille (10 000) habitants
23 puis... Fait que la criminalité ici, justement,
24 peut-être juste nous parler avant l'événement, là,
25 le reportage d'Enquête...

1 **MME JANET MARK:**

2 Hum, hum.

3 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

4 ... comment que c'est la criminalité ici, comment
5 vous vivez ça dans le territoire ici puis vous qui
6 êtes en plus femme autochtone.

7 **MME JANET MARK:**

8 Bien moi, je suis... c'est sûr que par rapport à...
9 je pourrais pas vous répondre et dire que s'il y
10 avait plus ou moins de taux de criminalité, je... et
11 je travaille pas nécessairement dans le domaine,
12 dans ce domaine-là non plus.

13 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

14 Oui.

15 **MME JANET MARK:**

16 Fait que je suis beaucoup plus dans le milieu de
17 l'éducation, alors c'est... t'sé, c'est difficile
18 pour moi puis je... t'sé, de répondre si c'était
19 pire ou moins pire.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

21 O.K. Et vous, quand vous êtes ici à Val-d'Or,
22 est-ce que, justement, les gens... des problèmes de
23 manière générale, de prostitution, de violence, de
24 criminalité, est-ce que c'est des choses dans
25 lesquelles la ville de Val-d'Or quand même vivait

1 des événements comme ceux-là?

2 **MME JANET MARK:**

3 Bien je veux dire, comme dans toute ville, il y
4 avait... c'est sûr que ce soit de l'itinérance,
5 que ce soit de la prostitution, je veux dire on...
6 on vivait... on en... on en entendait parler, mais
7 je veux dire c'est... t'sé, c'est pas... pas plus...
8 je dirais pas que c'était pire qu'ailleurs ou
9 c'est... c'est des gens qui, autant autochtones, non
10 autochtones, qui se retrouvent dans la rue, par
11 exemple. C'est des gens qui souffrent, qui sont...
12 c'est des gens qui vivent une grande souffrance puis
13 des problèmes de santé mentale, comme ailleurs
14 aussi, là. Fait que non, t'sé, je peux pas...

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

16 Puis d'un point de vue économique, on comprend que
17 la ville de Val-d'Or, la région est quand même
18 une... une ville assez dynamique, là, point de vue
19 financier, amène beaucoup de gens aussi en transit
20 par Val-d'Or, c'est exact?

21 **MME JANET MARK:**

22 Oui, effectivement. Je pense c'est connu que
23 Val-d'Or, au niveau économique, avec toutes les
24 mines qui existent aussi, mais pour l'Abitibi-
25 Témiscamingue, avec les compagnies minières qui

1 existent partout, Val-d'Or c'est un milieu aussi où
2 les gens transitent, même autant les travailleurs
3 qui partent dans le Nord, fait qu'effectivement, je
4 veux dire, on le voit très bien à l'oeil quand qu'on
5 regarde le développement de Val-d'Or, c'est... c'est
6 un milieu qui est très, très, très en... beaucoup de
7 développement qui se fait puis...

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

9 O.K.

10 **MME JANET MARK:**

11 Au niveau économique, là.

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13 Fait qu'il y a beaucoup d'allées et vient...
14 d'allées et venues aussi de travailleurs et tout ça?

15 **MME JANET MARK:**

16 Oui. Oui.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 Puis qui passent par... qui vont transiter par
19 Val-d'Or...

20 **MME JANET MARK:**

21 Oui.

22 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

23 ... certains moments?

24 **MME JANET MARK:**

25 Hum, hum.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

2 O.K. Point de vue... notamment, bon, sur la
3 criminalité ou le nombre de bars aussi, je pense il
4 y a... il y a beaucoup de bars à Val-d'Or, même que
5 je pense qu'il y a certaines statistiques qui
6 diraient même que c'était disproportionné par
7 rapport à la population locale?

8 **MME JANET MARK:**

9 Bien, c'est sûr que je pense tout le monde sait qu'à
10 Val-d'Or, pendant plusieurs années, il y avait
11 beaucoup de bars, puis je pense que tout le monde le
12 sait avec l'opération Écrevisse qu'il y a eu... il y
13 a beaucoup de bars qui ont fermé.

14 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

15 Oui. L'opération Écrevisse, d'ailleurs, qui avait
16 eu lieu, je pense, en deux mille dix (2010), qui
17 visait à démanteler un réseau de trafic de
18 stupéfiants opérant en Abitibi-Témiscamingue.

19 **MME JANET MARK:**

20 Hum.

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 C'est exact? O.K. Suite au reportage, là, de...
23 d'Enquête, puis là, on est vraiment suite au
24 reportage, est-ce que vous diriez que ça aurait créé
25 des tensions entre divers organismes communautaires

1 ici à Val-d'Or?

2 **MME JANET MARK:**

3 S'il y a eu des tensions entre...

4 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

5 Oui.

6 **MME JANET MARK:**

7 Peut-être pas des tensions. Je... je me dis... il y
8 a eu... c'est sûr que... je veux dire, je pense que
9 les... puis t'sé, tantôt je vous parlais, il y a
10 beaucoup de choses qui se sont passées sur les
11 réseaux sociaux, dans les journaux, alors, bon, tout
12 le monde... les gens ont été témoins de tout ça,
13 mais encore une fois, je veux dire, il y avait
14 peut-être certaines... des fois des... T'sé, tantôt
15 je parlais d'incompréhension aussi, bien ça pouvait
16 aussi se situer à ce niveau-là aussi entre
17 différentes organisations aussi. T'sé je veux dire,
18 je pense que c'est... quand qu'on vit... c'est un
19 peu, hein... ce qu'on a vécu, c'est un peu aussi
20 comme, t'sé, des... quand qu'il y a une... quand
21 qu'on regarde dans une chicane familiale où il y a
22 des mésententes, des incompréhensions, bien je veux
23 dire, à un moment donné les gens se parlent puis on
24 clarifie les choses, là, t'sé.

25 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

1 O.K. Est-ce que vous diriez qu'il y aurait aussi eu
2 des tensions entre les... les Autochtones et les
3 Allochtones?

4 **MME JANET MARK:**

5 Bien, pas tous, on peut pas généraliser.

6 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

7 Généraliser.

8 **MME JANET MARK:**

9 Mais, oui, je veux dire... puis on l'a vu, on l'a
10 très bien vu aussi sur les réseaux sociaux. Comme
11 je disais, il y en avait qui étaient pour les
12 policiers, alors c'est sûr qu'une grande... la
13 majorité c'est des non-Autochtones, il y avait...
14 puis t'sé, quand je vous disais tantôt qu'il y en
15 avait qui se retrouvaient entre l'arbre et l'écorce,
16 c'est sûr que tu pouvais retrouver aussi des
17 policiers autochtones qui travaillent pour la SQ.
18 T'sé, c'est... c'est ça aussi, là.

19 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

20 O.K.

21 **MME JANET MARK:**

22 Alors... mais je... moi, j'étais dans le milieu, je
23 travaille à l'université, je suis entourée
24 majoritairement de non-Autochtones et jamais j'ai
25 senti que j'étais... t'sé, que je... sentie jugée

1 ou... Comme je vous disais, c'est un endroit où je
2 me sentais bien, en sécurité puis tout ça, fait que
3 tout dépend où est-ce qu'on se retrouverait. T'sé
4 je veux dire...

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6 Effectivement.

7 **MME JANET MARK:**

8 C'est ça.

9 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

10 Puis notre bagage...

11 **MME JANET MARK:**

12 Oui.

13 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

14 ... notre bagage personnel.

15 **MME JANET MARK:**

16 Oui.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 Une dernière question puis... Parce qu'encore une
19 fois, là, les policiers, bon, ont rencontré divers
20 Autochtones. Est-ce que vous diriez, là, un petit
21 peu peut-être les événements de Val-d'Or ont réglé,
22 qu'il y avait peut-être une certaine méconnaissance
23 de certains Autochtones des lois et des règlements
24 notamment qui peuvent être en vigueur dans la
25 municipalité, des lois, des règlements municipaux,

1 autant la loi criminelle ou des règlements de
2 manière générale?

3 **MME JANET MARK:**

4 Je veux être sûre de bien comprendre.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6 Oui.

7 **MME JANET MARK:**

8 Vous dites une méconnaissance de la part des
9 Autochtones?

10 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

11 De la part des Autochtones, oui.

12 **MME JANET MARK:**

13 Par rapport à tous... toutes les lois et tout ça,
14 les...

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

16 Aux règlements municipaux ou aux lois.

17 **MME JANET MARK:**

18 Bien, c'est... encore une fois, il faut pas
19 généraliser.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

21 Non.

22 **MME JANET MARK:**

23 Je pense que pour tout... n'importe quel individu,
24 oui, il se pourrait des fois que les gens ont pas...
25 ne connaissent pas parfois certaines lois, certains

1 règlements.

2 Vous savez, des fois on part, quelqu'un qui
3 part d'une communauté autochtone, il y a les
4 règlements du conseil de bande puis tout ça, le
5 fonctionnement d'un conseil de bande dans une
6 réserve c'est très différent quand tu arrives dans
7 une ville. Fait que c'est sûr que les gens
8 connaissent leur réalité, comment ça se passe dans
9 la communauté, mais des fois, quand tu sors, on...
10 des fois on se retrouve dans un autre monde aussi,
11 alors ça peut arriver que oui il y a des gens qui ne
12 connaissent pas les règlements ou les lois comme ils
13 ne connaissent pas non plus les processus qui
14 existent pour faire des plaintes, par exemple.

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

16 De dénonciation.

17 **MME JANET MARK:**

18 De dénonciation.

19 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

20 Tout à fait.

21 **MME JANET MARK:**

22 Oui, il y a eu l'enquête du DPCP, mais c'est pas
23 tout le monde qui sait que la déontologie policière
24 existe, vous voyez? Fait qu'il y a autant de
25 méconnaissance, là. Puis comment on fait une

1 plainte, c'est... les gens ne connaissent pas
2 tout... Quand il y a rien que... quand tu l'as pas
3 vécu, tu le sais pas. À partir du moment où tu vis
4 certaines situations, bien peut-être que oui tu vas
5 chercher l'information, mais les gens n'ont pas
6 toujours cette information-là.

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

8 Parfait. J'ai pas d'autres questions, je vous
9 remercie beaucoup.

10 **MME JANET MARK:**

11 Merci.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Bien. Est-ce que quelqu'un d'autre aurait des
14 questions qui ont été suscitées par... Non, ça va?
15 Alors, Madame Mark, je vais vous remercier beaucoup
16 encore une fois...

17 **MME JANET MARK:**

18 Merci.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 ... pour cette présentation, la mise en contexte,
21 dans le fond, qui va nous amener à autre chose.
22 Quand Me Loïselle posait des questions sur la
23 connaissance ou la méconnaissance, il faudrait sans
24 doute ajouter qu'il y a beaucoup de gens dans la
25 population en général qui connaissent pas beaucoup

1 les réalités autochtones aussi, hein. C'est...

2 **MME JANET MARK:**

3 Hum.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Comme vous le disiez, il y a peut-être des... Et
6 la... quand on parle de conciliation ou de
7 réconciliation, bien c'est une bonne idée de se
8 connaître, c'est beaucoup plus facile, ça atténue
9 les climats de méfiance puis ça crée de la confiance
10 et à ce moment-là on peut se réconcilier. Alors je
11 pense quand on parle d'éducation puis de formation,
12 bien on y arrivera sans doute, et j'en profite pour
13 en parler parce que madame Mark est justement dans
14 le domaine de l'éducation et s'occupe de formation
15 aussi et a des programmes de formation qui... qui
16 sont très utiles dans les entreprises, dans les
17 organismes et... Je tiens à le souligner, passer un
18 petit commanditaire. Bon. Alors merci beaucoup,
19 Madame Mark, encore une fois.

20 **MME JANET MARK:**

21 Merci.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Nous allons suspendre quelques minutes. Je
24 comprends que les témoins suivants devaient arriver
25 bientôt à l'aéroport?

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

2 Écoutez, je viens et... c'est pour ça que je suis un
3 petit peu distrait, on vient de m'écrire pour me
4 dire qu'ils viennent d'atterrir à l'aéroport, fait
5 que je m'en vais les chercher immédiatement.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bon, alors on reprendra, le temps que vous alliez
8 les chercher et que vous reveniez, alors ça peut
9 peut-être prendre un quinze (15), vingt minutes
10 (20 min), le temps de dire bonjour, ça peut
11 peut-être aller à une demi-heure (½ h). De toute
12 façon, on a du temps étant donné que
13 malheureusement, Me Lafontaine a pas pu prendre
14 l'avion.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

16 C'est exact.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 On va l'entendre...

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Et on me confirme, Monsieur le Commissaire, qu'on
21 pourra l'entendre mercredi matin.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Mercredi matin?

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Neuf heures (9 h) ou neuf heures trente (9 h 30)?

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Neuf heures (9 h), parce qu'on aura le conservatoire
5 jusqu'à onze heures quinze (11 h 15).

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 O.K.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Alors on a fait les arrangements, madame Lafontaine
10 va être ici demain soir et on sera prêts à commencer
11 très tôt mercredi matin.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, O.K. Alors pour ceux qui étaient intéressés
14 par le témoignage de Me Fannie Lafontaine,
15 l'observatrice indépendante au cours de l'enquête,
16 phase 1 et aussi phase 2, elle témoignera à neuf
17 heures (9 h) mercredi matin. Alors on prend le
18 temps nécessaire pour l'arrivée des témoins de...
19 que Me Loïselle va chercher. Alors on suspend.

20 SUSPENSION

21 -----

22 REPRISE

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 La Commission reprend.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Oui, alors bonjour de nouveau. Comme il y a eu
2 plusieurs changements au niveau des procureurs, je
3 vais vous demander de vous identifier à nouveau pour
4 le... les fins de l'enregistrement.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Alors bon matin, Monsieur le Commissaire. Paul
7 Crépeau pour la Commission.

8 **Me RAINBOW MILLER,**

9 **ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC:**

10 Bon matin, Monsieur le Commissaire. Me Rainbow
11 Miller pour Femmes autochtones du Québec.

12 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

13 **REP. DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES:**

14 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Maxime Laganière
15 pour le Directeur des poursuites criminelles et
16 pénales.

17 **Me DAVID CODERRE:**

18 Rebonjour à tous. David Coderre pour l'Association
19 des policières et policiers provinciaux du Québec.

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

21 Me Marie-Paule Boucher pour le Procureur général.

22 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

23 Nicolas Loisel pour le Service de police de la
24 Ville de Montréal.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Alors bonjour, bienvenue à vous. Avant de vous
2 demander de présenter vos prochains témoins, Me
3 Crépeau, je voulais tout simplement souligner que la
4 semaine passée il y a eu adoption en troisième
5 lecture du projet de loi C-262 présenté par le
6 député de la région, Romeo Saganash, concernant la
7 Déclaration des droits fondamentaux de la personne
8 en lien avec la Déclaration des Nations Unies sur
9 les droits des peuples autochtones.

10 Alors on sait que le député Saganash a
11 travaillé depuis un certain temps afin de faire
12 adopter au Parlement canadien ce projet de loi. En
13 fait, il a travaillé là-dessus depuis une dizaine
14 d'années, sur ce document, avant de le déposer en
15 chambre en avril deux mille seize (2016). Alors je
16 voulais tout simplement souligner ça. Et
17 d'ailleurs, lorsqu'il est venu témoigner ici, à
18 Val-d'Or, en octobre deux mille dix-sept (2017), il
19 avait déclaré que les droits des Autochtones étaient
20 toujours bafoués et que les gouvernements devaient
21 appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les
22 droits des peuples autochtones pour remédier à cette
23 discrimination. Alors il avait présenté son projet
24 de loi de la façon suivante : « Monsieur le
25 Président, j'ai l'extrême honneur de déposer non pas

1 une pièce à conviction, mais une pièce à
2 réconciliation. »

3 Alors je voulais souligner le succès qu'il a
4 obtenu au Parlement avec ça, maintenant ça va aller
5 au Sénat. Et évidemment, je me permettrai
6 d'ajouter qu'il y aurait peut-être un souhait à
7 formuler que d'une seule voix un jour l'Assemblée
8 nationale du Québec en fasse de même. Bon, sur ce,
9 je vous laisse présenter vos prochains témoins.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Merci, Monsieur le Commissaire. Et vous remarquerez
12 qu'il y a beaucoup de gens qui sont arrivés. Vous
13 savez, il y a eu un problème d'avion hier, un avion
14 cancellé à la dernière minute, alors nos témoins ont
15 dû... et plusieurs procureurs sont arrivés sur le
16 vol de ce matin, et dans le cas de madame
17 Lafontaine, je peux vous confirmer qu'elle ne
18 pouvait pas voyager aujourd'hui, mais on a réussi à
19 replacer ça à mercredi matin. Alors mercredi matin,
20 de neuf heures (9 h) à onze heures quinze (11 h 15),
21 on sera prêts à entendre Me Lafontaine en audience
22 pour son témoignage à titre d'observatrice civile
23 indépendante.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Très bien. Alors vous allez nous présenter vos

1 prochains témoins?

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oui, Monsieur le Commissaire. Alors à votre gauche,
4 le commandant Pascal Côté, et à votre droite, le
5 lieutenant-détective Yannick Parent- Samuel, qui
6 vont nous expliquer le mandat que le SPVM a reçu, de
7 qui il l'a reçu et comment s'est déroulée l'enquête,
8 les protocoles qu'ils ont mis en place pour ce type
9 d'enquêtes là, en fait, comment cette enquête-là du
10 SPVM, qu'on appelle les phases 1 et 2. Je pense que
11 le commandant Côté va nous expliquer ce qui en est.
12 Comme je vous expliquais, on met la table et on
13 commencera à entendre les dossiers d'enquête un
14 petit peu plus tard cette semaine.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Très bien. Alors bienvenue, bienvenue à vous deux
17 (2). Je vais demander à madame la greffière de
18 procéder à l'affirmation solennelle ou le serment,
19 là, à votre choix.

20 -----

21

22

23

24

25

1 Pascal Côté
2 Assermenté

3 -----

4 Yannick Parent-Samuel
5 Assermenté

6 -----

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Alors bonjour, Messieurs, et je vais poser les
9 questions indistinctement à l'un ou à l'autre, alors
10 j'imagine que vous déciderez qui peut répondre aux
11 questions, mais j'aimerais peut-être en entrée de
12 jeu que vous nous expliquiez – je pense c'est au
13 commandant Côté – comment se fait-il qu'une telle
14 enquête est arrivée entre les mains du SPVM en
15 octobre deux mille quinze (2015).

16 Je vous ferai remarquer qu'on a eu plus tôt
17 aujourd'hui une présentation historique d'une
18 ligne de temps, alors on a déjà plusieurs dates.
19 Vingt-trois (23) octobre, le SPVM se fait
20 transférer des enquêtes à la demande, si je me
21 trompe pas, c'est du premier ministre ou du
22 ministre de la Sécurité publique.

23 **M. PASCAL CÔTÉ:**

24 Oui, en effet, Monsieur le Commissaire. En octobre
25 deux mille quinze (2015), c'est suite à un reportage

26

1 à l'émission Enquête, diffusé à l'émission Enquête,
2 qui rapportait certains abus, certains cas
3 d'inconduite sexuelle commis par des policiers de la
4 Sûreté du Québec à l'endroit de femmes autochtones.
5 Le lendemain de la diffusion de ce reportage, le
6 ministère de la Sécurité publique mandatait le SPVM
7 pour aller dans la région de Val-d'Or, dans la
8 grande région de Val-d'Or, la région de la
9 Vallée-de-l'Or finalement, pour enquêter sur ces
10 dites allégations.

11 Il faut se souvenir qu'en octobre deux mille
12 quinze (2015) on est avant l'arrivée du Bureau des
13 enquêtes indépendantes et le SPVM était déjà chargé
14 de faire les enquêtes indépendantes pour toute la
15 partie ouest de la province de Québec, alors c'est
16 pour cette raison donc que le SPVM a été chargé
17 d'enquêter sur ces dossiers-là, et c'est également
18 dans un souci de faire la lumière sur ces
19 allégations-là de façon indépendante et impartiale,
20 donc étant donné que les policiers visés au départ
21 appartenaient à la Sûreté du Québec, c'est le SPVM
22 qui a été chargé d'enquêter sur ces allégations-là.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Maintenant, dans la façon, dans le mandat qu'on a
25 donné au SPVM de faire ces enquêtes-là, est-ce qu'on

1 a donné des directives spéciales au SPVM à savoir
2 comment traiter cette enquête-là? Est-ce que c'est
3 une enquête ordinaire ou si on a établi des
4 protocoles particuliers?

5 **M. PASCAL CÔTÉ :**

6 Bien en fait, au début de l'enquête, donc octobre
7 deux mille quinze (2015), dès le jour 1 il y a des
8 équipes d'enquêteurs qui ont été dépêchées sur les
9 lieux étant donné qu'il y avait déjà des... des
10 scènes de crime à enquêter, déjà des témoins à
11 rencontrer, et parallèlement à ce début d'enquête
12 là, une mission de reconnaissance se préparait donc
13 pour être déployée à Val-d'Or – quand je parle de
14 mission de reconnaissance, je parle d'un directeur
15 adjoint qui avait été dépêché ici, d'un inspecteur,
16 d'un commandant – et donc le but de cette mission de
17 reconnaissance là était de faire des liens avec les
18 partenaires locaux sans qui finalement cette
19 enquête-là n'aurait pas pu être possible, je tiens à
20 le souligner d'entrée de jeu, de... d'établir une
21 stratégie de communication avec les communautés
22 autochtones et également de préparer la logistique,
23 puisque de déployer et d'installer un bureau
24 d'enquête à l'extérieur donc du territoire du SPVM
25 représentait quand même certains défis.

1 Une fois que cette mission-là a été... cette
2 mission de reconnaissance là a été complétée, on a
3 passé à l'étape du recrutement du personnel. Le
4 personnel qui était choisi et sélectionné pour faire
5 partie de l'équipe du Projet Val-d'Or, on l'a appelé
6 le « Projet Val-d'Or", là, c'était du personnel qui
7 avait de l'expérience en enquête premièrement, qui
8 était issu pour la majorité de la section des
9 agressions sexuelles, donc qui avait reçu une
10 formation spécifique pour enquêter ce type de crime
11 et qui avait aussi de l'expérience avec ce type de
12 clientèle.

13 Donc une équipe composée de huit (8) enquêteurs
14 au départ, de quatre (4) enquêteurs en force de
15 réserve, de deux (2) lieutenants- détectives, dont
16 moi, j'étais lieutenant- détective à l'époque, ainsi
17 que mon collègue. On avait également deux (2)
18 agentes de concertation, des agentes qui travaillent
19 pour le SPVM et qui ont... qui ont fondé le projet
20 Les Survivantes, à Montréal, vous avez peut-être
21 entendu parler, et leur expertise est reconnue à
22 travers la province pour justement encore une fois
23 travailler avec les clientèles vulnérables. On
24 avait un agent de liaison autochtone, on avait des
25 enquêteurs également qui avaient de l'expérience en

1 enquête spéciale, donc enquête visant des policiers,
2 et cette... toute cette équipe-là donc a été... a
3 été sélectionnée pour ces raisons spécifiques là et
4 pour pouvoir donner une réponse complète à la
5 problématique qui avait été soulevée.

6 On avait également deux (2) chercheurs, deux
7 (2) anthropologues, qui ont été déployés sur le
8 terrain avec nous et qui ont fait une étude
9 exhaustive sur les problématiques vécues à Val-d'Or,
10 et il y a un rapport d'ailleurs qui a été publié
11 suite à cette... à cette recherche-là sur le terrain
12 donc et aux témoins qui ont été rencontrés dans la
13 région de Val-d'Or.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 O.K. Pouvez-vous juste peut-être nous dire un peu
16 comment dans... hiérarchiquement, comment... comment
17 remontait la chaîne de commandement? Vous étiez à
18 ce moment-là, vous dites, votre grade, vous étiez
19 lieutenant- détective ou vous étiez déjà commandant
20 à ce moment-là?

21 **M. PASCAL CÔTÉ:**

22 J'étais lieutenant-détective à ce moment-là.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 O.K.

25 **M. PASCAL CÔTÉ:**

1 Donc on était... Je vais me référer à mon
2 organigramme, là, de l'époque. On était deux (2)
3 lieutenants-détectives qui étaient sur le terrain,
4 en charge des équipes d'enquête et de la logistique,
5 parce qu'il faut se... il faut se rappeler qu'à un
6 certain moment donné on avait vingt-sept (27)
7 personnes du SPVM qui étaient déployées ici à
8 Val-d'Or, incluant les véhicules, incluant
9 l'équipement, incluant... on avait l'avion de la GRC
10 qui était nolisé pour nous également, donc beaucoup
11 de ressources à gérer. On avait un commandant, qui
12 était Gaétan Vaillancourt à l'époque, et un
13 inspecteur, Patrice Carrier. Patrice Carrier
14 n'était pas déployé à Val-d'Or, il gérait les
15 opérations à partir de Montréal, et en haut de lui,
16 il y avait Bernard Lamothe comme assistant directeur
17 et Didier (inaudible) comme directeur adjoint pour
18 la partie opération.

19 Maintenant, il y avait toute la partie
20 également affaires internes, lien avec le MSP, lien
21 avec le DPCP également, et toute la partie relations
22 avec la communauté, recherche, je l'ai abordé un
23 petit peu tantôt avec les chercheurs,
24 anthropologues, et la partie liaison autochtone avec
25 notre agent de liaison autochtone aussi qui est venu

1 à Val-d'Or à quelques reprises.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 O.K. Alors vous avez parlé tantôt, vous avez
4 introduit le sujet en disant il s'agissait d'une
5 enquête indépendante au sens où on l'entendait dans
6 la Loi anciennement. Quand il y avait lieu
7 d'enquêter ou un policier était impliqué dans un...
8 peut-être dans un acte criminel, ça donne lieu à
9 une enquête indépendante qui relève aujourd'hui du
10 Bureau des enquêtes indépendantes, mais ce que vous
11 dites, vous dites, "bon, on l'a reçu à titre de
12 mandat d'enquête indépendante", mais normalement,
13 dans une enquête indépendante, il n'y a pas toutes
14 ces ressources-là.

15 **M. PASCAL CÔTÉ:**

16 Non, non. C'est bien certain que dans une enquête
17 indépendante on enquête un événement particulier, on
18 enquête une scène qui vient de survenir, tandis que
19 là on avait au départ quatorze (14) dossiers à
20 enquêter, quatorze (14) dossiers qui nous avaient
21 été remis par la Sûreté du Québec, qui avaient été
22 entamés, mais qu'on a refaits depuis le début, donc
23 on a reparti l'enquête du point 0, et donc, qui dit
24 quatorze (14) dossiers dit minimalement le même
25 nombre de victimes, de témoins, de policiers

1 allégués, donc dès le départ, il y avait quand même
2 un défi sur le nombre d'enquêtes à faire de front,
3 et ç'a pas diminué.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Alors là, on part puis on est au vingt-trois (23)
6 octobre, vous dites au moment où le mandat a été
7 donné, vous dites, "on avait quatorze (14) enquêtes
8 qui étaient déjà entamées à la Direction des normes
9 professionnelles de la Sûreté du Québec"?

10 **M. PASCAL CÔTÉ:**

11 C'est tout à fait ça, oui.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Est-ce qu'on vous a transféré le contenu de ces
14 dossiers-là à ce moment-là?

15 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

16 Oui. Effectivement, on a reçu les quatorze (14)
17 dossiers. En fait, on a reçu quatorze (14) dossiers
18 puis il y en a un quinzième qui s'est ajouté...
19 aussitôt, il y a un dossier qui venait de survenir,
20 qu'on a reçu pratiquement, là, au jour 1 de
21 l'enquête, c'est ce que le commandant Côté faisait
22 état tout à l'heure quand il parlait qu'il y a eu un
23 déplacement rapide parce qu'il y avait une scène de
24 crime en cours, mais le... les quatorze (14)
25 premiers dossiers qui avaient été entamés par la

1 Division des affaires internes de la Sûreté du
2 Québec, en fait la Division des normes
3 professionnelles de la Sûreté du Québec, nous ont
4 été transmis, là... l'ensemble des enquêtes qui
5 avaient été faites à ce moment-là nous ont été
6 transmis intégralement.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Et juste pour terminer cette bulle-là, je comprends
9 que quand on vous a... quand la Direction des normes
10 professionnelles de la Sûreté vous a transmis ces
11 dossiers-là, ça mettait fin à son travail, on a
12 enlevé à la Sûreté l'enquête qu'elle avait commencée
13 sur ses membres et c'est le SPVM qui en prenait
14 charge complètement à partir de ce moment-là?

15 **M. PASCAL CÔTÉ:**

16 Exact.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 O.K. On va peut-être mettre des choses sur la table
19 pour se comprendre, là, en fait, le début et la fin.
20 On est en octobre, on vous transmet à ce moment-là
21 quatorze (14) et une quinzième allégation.
22 Aujourd'hui, on est toujours dans la phase 2?

23 **M. PASCAL CÔTÉ:**

24 On est toujours dans la phase 2. La phase 2
25 d'enquête est toujours active. On parle de phase 1

1 et de phase 2 dans le... le Projet Val-d'Or. La
2 phase 1 a été débutée donc en octobre deux mille
3 quinze (2015) suite au premier reportage à
4 l'émission Enquête.

5 En avril deux mille seize (2016), il y a eu un
6 second reportage à l'émission encore une fois
7 Enquête et le ministère de la Sécurité publique à ce
8 moment-là a décidé d'élargir notre mandat,
9 c'est-à-dire qu'au lieu de s'attarder aux
10 allégations qui ont eu cours dans la région de
11 Val-d'Or, on couvrait la province de Québec au
12 complet, donc la même équipe, Projet Val-d'Or,
13 couvrait la province de Québec au complet, et on
14 avait également reçu le mandat d'étudier les... les
15 enquêtes des affaires internes de la Sûreté du
16 Québec des dix (10) dernières années concernant
17 encore une fois des victimes autochtones. De plus,
18 on nous confiait les enquêtes, toujours victimes
19 autochtones Premières Nations, concernant des
20 allégations de nature non sexuelle, donc des voies
21 de fait, des séquestrations. Donc notre mandat
22 était considérablement élargi, là, en octobre... en
23 avril deux mille seize (2016), pardon, et ce
24 mandat-là se poursuit encore, là, à ce jour.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Et juste si on essaie de voir le nombre, le chiffre,
2 à l'heure actuelle, si on inclut les phase 1 et
3 phase 2, il y a combien de dossiers en enquête au
4 total au SPVM dans les phases 1 et 2 ensemble?

5 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

6 Jusqu'à présent, la phase 1 et 2 comporte
7 quatre-vingt-treize (93) dossiers d'enquête.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 O.K. La phase 1 est terminée au niveau des enquêtes
10 policières?

11 **M. PASCAL CÔTÉ :**

12 Oui, la phase 1 est terminée au niveau des enquêtes
13 policières. Le DPCP a d'ailleurs fait le point sur
14 ce... sur cette phase-là et sur les dossiers qui
15 avaient été traités par le DPCP à ce moment-là.
16 Tout est terminé pour la phase 1, donc on est à
17 terminer les dossiers visés par la phase 2 et on est
18 également en attente d'un positionnement du DPCP
19 dans plusieurs de ces dossiers.

20 **Me PAUL CRÉPEAU :**

21 Alors pour qu'on explique, là, le processus pour que
22 les gens comprennent bien, parce qu'on a une
23 clientèle qui suit les audiences sur Internet, sur
24 le Web, les... la police fait enquête, lorsque son
25 dossier est terminé elle le soumet au DPCP, qui lui

1 va prendre la décision, le cas échéant, de porter
2 des accusations ou non?

3 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

4 Effectivement, c'est la façon qu'on procède. En
5 fait, c'est un peu la façon qu'on procède dans les
6 enquêtes usuelles. La seule différence dans ce
7 projet-là, c'est qu'il y a une équipe dédiée
8 spécifique au projet de trois (3) procureurs qui se
9 penchent sur chaque dossier. Donc les procureurs se
10 penchent sur les dossiers qu'on leur soumet et
11 prennent une décision de façon concertée quant à
12 l'issue du dossier.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K.

15 **M. PASCAL CÔTÉ :**

16 Ce qu'il faut...

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Pour la phase... Oui?

19 **M. PASCAL CÔTÉ :**

20 Pardon. Pardon, Monsieur le Commissaire. Ce qu'il
21 faut comprendre aussi, c'est que contrairement à une
22 enquête dite régulière, dans une enquête
23 indépendante et dans les enquêtes qui ont été menées
24 dans le cadre du Projet Val-d'Or, le travail des
25 policiers était de colliger les faits, d'accumuler

1 la meilleure preuve possible, la meilleure qualité
2 de preuve, de rédiger un rapport d'enquête et de le
3 soumettre à l'équipe de procureurs du DPCP, et c'est
4 cette équipe qui avait la responsabilité et le
5 mandat d'autoriser ou non le dépôt d'accusations
6 criminelles. Alors comme policiers, comme
7 enquêteurs, nous n'avions pas à nous prononcer sur
8 quelque accusation que ce soit ou sur quelque
9 appréciation que ce soit de la preuve, c'était le
10 mandat du DPCP.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K. Et peut-être juste pour différencier, au
13 niveau de la phase 1, je comprends que le DPCP a
14 annoncé en bloc sa... ses décisions dans les
15 trente-huit (38) dossiers à un seul moment donné,
16 alors on a... au niveau du DPCP, on a fermé ce
17 dossier-là en bloc à un seul moment donné.

18 Peut-être nous donner la date si vous vous en
19 souvenez.

20 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

21 Le dix-huit (18) novembre deux mille seize (2016)
22 en fait, la phase 1 a pris... a pris fin le dix-huit
23 (18) novembre deux mille seize (2016). En fait, ce
24 qu'il faut savoir, c'est que les dossiers de la
25 phase 1 concernaient surtout, pas exclusivement,

1 mais surtout, en grande majorité, des dossiers issus
2 de la grande région de Val-d'Or.

3 La particularité des dossiers de la phase 2,
4 comme on l'expliquait tout à l'heure, c'est qu'on a
5 reçu le mandat à travers le Québec au complet, donc
6 ç'a couvert une panoplie de régions au niveau de la
7 province de Québec. C'est la particularité, là, qui
8 différencie considérablement la phase 1 de la phase
9 2. C'est pourquoi la phase 1, pour qu'on ait réussi
10 à terminer les dossiers, que les dossiers ont été
11 analysés par le DPCP puis il était prévu qu'il y
12 avait une annonce qui allait... qui allait être
13 faite officiellement à une date fixe à Val-d'Or,
14 parce que effectivement, ça concernait beaucoup
15 des... des gens de Val... de la région de Val-d'Or,
16 puis également, on avait travaillé de concert avec
17 bon nombre d'organismes communautaires ici de la
18 région de Val-d'Or qui étaient très intéressés,
19 évidemment, de savoir le résultat de nos enquêtes et
20 les décisions du DPCP.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Et pour la phase 2, vous nous... comme vous l'avez
23 dit tout à l'heure, il reste que le mandat dans la
24 partie phase 2 qui est un peu plus large au niveau
25 du territoire et des... et des actes reprochés et

1 des personnes à qui on reproche, lui vous a été
2 donné juste en avril deux mille seize (2016), dans
3 un deuxième temps?

4 **M. PASCAL CÔTÉ:**

5 Exact. Dans un deuxième temps, avril deux mille
6 seize (2016), le MSP nous donne donc le mandat de...
7 il élargit notre mandat finalement et il...
8 également, il désigne les Services parajudiciaires
9 autochtones du Québec comme organisme pouvant
10 recevoir les dénonciations donc d'inconduites
11 criminelles et/ou sexuelles à ce moment-là, et on
12 établit à ce moment-là un partenariat avec les
13 Services parajudiciaires autochtones du Québec, le
14 SPAQ, pour que les dénonciations se fassent de la
15 bonne façon.

16 Alors il y avait une ligne de dénonciation qui
17 avait été mis de l'avant par le SPVM depuis octobre
18 deux mille quinze (2015). En avril deux mille seize
19 (2016), on a une deuxième ligne de dénonciation qui
20 est mise sur pied, celle-ci gérée par le SPAQ.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui. Et on terminera cette première partie-là avec
23 cette dernière question-là. Sur la... on sait que
24 sur la phase 1 ç'a été annoncé en bloc les décisions
25 du DPCP. Est-ce qu'à votre connaissance le DPCP a

1 annoncé publiquement des, une ou des décisions dans
2 des dossiers de la phase 2?

3 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

4 Non, pas pour l'instant.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 O.K. Alors compte tenu de tous ces éléments-là,
7 maintenant on va commencer à regarder un petit peu
8 la nature du mandat que vous aviez. Alors le rôle,
9 si j'essaie de faire la distinction, et là,
10 j'adresse peut-être la question spécifiquement au
11 commandant Côté, est-ce que... quelle différence
12 qu'on faisait au niveau des allégations qui étaient
13 faites, c'est-à-dire est-ce que le mandat du DP...
14 du SPVM visait à enquêter tout... tout comportement
15 répréhensible d'un policier de la Sûreté du Québec
16 ou s'il ne visait que des actes criminels prévus
17 dans les lois canadiennes, le Code criminel entre
18 autres.

19 **M. PASCAL CÔTÉ:**

20 En fait, le mandat visait effectivement les
21 inconduites de nature criminelle. Hein, on...
22 comme... comme policiers, on enquêtait donc des
23 allégations de nature criminelle. Au départ, elles
24 étaient plus de nature sexuelle, mais finalement, on
25 a eu des... des voies de fait, des séquestrations

1 qui ont été enquêtées, et lorsque les inconduites
2 n'étaient pas de nature criminelle, on réfère donc
3 les victimes ou les plaignants aux organismes
4 concernés, que ce soit la déontologie policière ou
5 les affaires internes des services de police
6 concernés. Parce qu'au départ, les policiers
7 allégués étaient de la Sûreté du Québec, mais par la
8 suite, avec l'élargissement de notre mandat, on a eu
9 des policiers d'un petit peu partout au Québec, de
10 corps policiers autochtones y inclus.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Et juste pour reprendre quelque chose qui... qui
13 vous semble évident, mais qui est un langage un peu
14 technique : les policiers allégués.

15 **M. PASCAL CÔTÉ:**

16 Oui.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Alors on parle d'une allégation, est-ce qu'on parle
19 de l'allégation au ministre en vertu de la Loi
20 sur... Loi sur la police?

21 **M. PASCAL CÔTÉ:**

22 Exact. Oui.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 O.K. Alors peut-être expliquer brièvement à
25 Monsieur le Commissaire qu'est-ce qu'une allégation

1 au ministre et quand vous parlez de policier allégué
2 ça veut dire quoi, ça, dans le cadre d'une enquête
3 criminelle.

4 **M. PASCAL CÔTÉ:**

5 En fait, c'est lorsqu'il y a une... une plainte
6 criminelle qui est déposée et qui vise un policier,
7 alors la Loi nous oblige à aviser le ministère de la
8 Sécurité publique qu'il y a une allégation - donc
9 d'où le mot - de faite contre un policier sur telle
10 ou telle infraction criminelle. Alors il y a un
11 formulaire officiel qui existe et comme policiers
12 c'est... c'est... la Loi nous oblige donc à alléger
13 le policier au ministère de la Sécurité publique,
14 qui lui en prend... en prend note et qui va suivre
15 l'évolution de l'enquête, finalement.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K. Ce qui veut dire que dans ces quatre-
18 vingt-treize (93) dossiers, ce que vous avez à
19 l'heure actuelle, il y a eu allégation au ministre
20 de la Sécurité publique à l'effet que le SPVM fait
21 une enquête sur un comportement contre un policier
22 puis là on va l'appeler contre un policier
23 allégué?

24 **M. PASCAL CÔTÉ:**

25 Bien, il y a... oui, il y en a eu. Dans certains

1 dossiers, plusieurs policiers ont été allégués...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oui.

4 **M. PASCAL CÔTÉ:**

5 ... et dans d'autres dossiers on a allégué des
6 policiers inconnus, puisque au départ, l'enquête ne
7 nous permettait pas d'identifier formellement les
8 policiers allégués, donc on alléguait des policiers
9 inconnus du poste X du service de police X, et
10 lorsque l'enquête nous permettait donc de mettre un
11 nom sur ce policier-là, bien on le faisait. Mais
12 donc dans certains dossiers, il y a même pas eu de
13 policier allégué du tout puisque on n'était pas en
14 mesure non plus de dire que c'était un policier.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 O.K. Alors là, on sait que vous enquêtez sur des
17 actes criminels. Je vous posais cette question-là
18 pour peut-être vous amener à faire des distinctions,
19 le cas échéant. Si les actes qu'on reprochait au
20 policier allégué ne sont pas de la nature de l'acte
21 criminel mais uniquement d'un comportement
22 discriminatoire ou de... mais qui ne relève pas du
23 Code criminel, alors je pense à ce moment-là des
24 choses qui relèveraient normalement du Commissaire
25 de la déontologie policière, est-ce que vous

1 enquêtiez ça?

2 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

3 Pas nécessairement, mais c'est... c'est un peu plus
4 complexe, c'est-à-dire que parfois on avait
5 certaines allégations ou certaines dénonciations où
6 c'était pas tout à fait clair dès le départ si
7 c'était un acte criminel, si c'était tout simplement
8 un acte de nature déontologique, tout ça. Dans le
9 doute, on commençait l'enquête. Parfois même, on a
10 consulté le DPCP en cours d'enquête pour avoir leur
11 avis à savoir si cet... ce geste-là posé par un
12 policier il le considérait comme une infraction
13 criminelle ou non, donc si oui, bien on ouvrait
14 officiellement un dossier, si non, on référerait aux
15 bonnes instances, c'est-à-dire en déontologie
16 policière.

17 Donc c'est arrivé à quelques reprises où on a
18 amorcé des enquêtes qui n'ont pas donné lieu à
19 l'ouverture officielle d'un dossier, et parfois
20 c'est arrivé aussi on commençait des enquêtes qui
21 paraissaient un petit peu plus de nature
22 déontologique, mais qui ont donné finalement lieu à
23 l'ouverture de dossiers officiels.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K. Alors il y a lieu de distinguer quand on parle

1 de choses ou de comportements répréhensibles qu'on
2 veut reprocher à un policier, on doit distinguer
3 d'abord ce qui relève du Code criminel, ce qui
4 serait des enquêtes criminelles que vous faites, il
5 peut avoir des actes qui sont purement
6 déontologiques qui relèveraient à ce moment-là du
7 Commissaire à la déontologie, et est-ce que je me
8 trompe en disant qu'il peut avoir aussi des choses
9 qui ne relèvent que de la discipline interne d'un
10 corps de police?

11 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

12 Oui, tout à fait. Effectivement. C'est certain
13 que pour la discipline, pour la notion de
14 discipline, généralement c'est le corps de police
15 concerné qui applique la discipline. Donc si par
16 exemple on enquête un policier la Ville de Montréal,
17 là, bien c'est le Service de police de la Ville de
18 Montréal qui applique sa discipline interne, donc à
19 ce moment-là on n'avait pas le mandat, évidemment,
20 d'appliquer la... la discipline, on avait le mandat
21 d'appliquer au niveau du Code criminel.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. Alors on a vu que essentiellement il y a trois
24 (3) types de comportements qu'on peut reprocher aux
25 policiers, alors on va parler des actes criminels,

1 les actes dérogatoires et les infractions
2 disciplinaires, si vous acceptez ce terme-là, et
3 votre travail ne concernait que les enquêtes sur les
4 actes criminels?

5 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

6 (Inaudible).

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. Est-ce que dans le cadre de votre mandat dans
9 ce... cette enquête-là, aviez-vous l'obligation de
10 soumettre le résultat de votre enquête dans tous les
11 cas au DPCP pour obtenir ses... ses directives, sa
12 décision?

13 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

14 Oui. Tous les dossiers, les quatre-vingt-
15 treize (93) dossiers que nous avons enquêtés,
16 ouverts, ont été soumis ou sont sur le point
17 d'être soumis au DPCP. Donc oui, on avait
18 l'obligation de soumettre tous les dossiers
19 ouverts.

20 **Me PAUL CRÉPEAU :**

21 On s'entend que cette façon de faire, cette
22 obligation de soumettre tous les dossiers en fait
23 provient dans un premier temps de la Loi de police
24 qui dit "quand il y a une allégation, le DPCP doit
25 se prononcer dans tous les cas", mais elle diverge

1 aussi ce qu'on ferait dans une enquête ordinaire
2 d'un crime commis sur le territoire de la ville de
3 Montréal où les policiers n'ont pas l'obligation
4 dans tous les cas de soumettre les dossiers au DPCP,
5 ils peuvent utiliser leur pouvoir discrétionnaire
6 pour fermer des dossiers sans même que le DPCP soit
7 au courant?

8 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

9 Oui. Bien, effectivement, c'est la... c'est la
10 grosse différence, là, qui... au niveau des enquêtes
11 indépendantes et des enquêtes de type... qu'on
12 pourrait nommer "normales", là.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 Oui.

15 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

16 Effectivement, le pouvoir discrétionnaire en cette
17 matière-là n'existe pratiquement pas, là, donc on
18 soumet tous les dossiers, et le critère pour
19 l'ouverture d'un dossier est très bas, donc
20 c'est-à-dire que le... le critère de la... de la
21 dénonciation est très très bas pour l'ouverture d'un
22 dossier, donc on n'est pas obligé d'avoir une
23 preuve, là, de... exhaustive pour ouvrir un dossier
24 d'enquête à ce niveau-là.

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Alors dans ce type de dossiers là, les phases 1 et 2
2 comme vous avez faites, ce que vous me dites, c'est
3 que votre travail consistait à ramasser toute la
4 preuve disponible, de la soumettre au DPCP, et là,
5 est-ce que même dans votre façon de soumettre les
6 dossiers au DPCP il y a des limites qu'on ne
7 retrouve pas dans les dossiers ordinaires? Je pense
8 à... et là, vous m'expliquerez, vous m'excuserez
9 pour les termes techniques, mais il y a pas de
10 demande d'intenter des procédures, il y a pas
11 d'opinion du policier sur la crédibilité à accorder
12 ou pas à l'histoire, on vous demande de récolter la
13 preuve sans plus?

14 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

15 Effectivement. En fait, pour bien comprendre, là,
16 il s'agit de... de prendre l'image complète de la
17 situation, la plus complète possible. Donc
18 c'est-à-dire que si une situation nécessite de
19 rencontrer quinze (15) personnes qui ont été témoins
20 d'une façon ou d'une autre de la situation en
21 question, on va rencontrer ces quinze (15)
22 personnes-là, prendre leur version des faits, tenter
23 d'analyser ce qu'ils nous disent.

24 Quand je parle d'analyse, c'est pas une
25 opinion, mais c'est bien d'aller chercher les

1 sous-questions et les preuves complémentaires suite
2 à la version des différents témoins, et par la
3 suite, de colliger tout ça dans un rapport et de
4 soumettre ça sans opinion, sans mentionner une
5 infraction suggérée au DPCP, dans le but d'être le
6 plus transparent et le plus... de laisser la plus
7 grande marge de manoeuvre au DPCP pour prendre
8 leur... une décision indépendante.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 O.K. Alors on voit... on voit maintenant la
11 relation avec le travail du DPCP, qui lui est appelé
12 à prendre ses décisions. Il reste un autre... un
13 autre élément, qui a été imposé dans ce cas-ci: une
14 observatrice civile indépendante, le travail de Me
15 Fannie Lafontaine. Pouvez-vous nous expliquer
16 peut-être, Commandant Côté, comment ce rôle-là
17 s'intègre au vôtre?

18 **M. PASCAL CÔTÉ:**

19 Oui. Me Lafontaine a été désignée par le MSP comme
20 observatrice indépendante de tout le processus dès
21 le départ de l'enquête, donc dès le départ de la
22 phase 1 en octobre deux mille quinze (2015).

23 Me Lafontaine a rencontré tous les enquêteurs,
24 a rencontré les superviseurs également, a eu des
25 entretiens avec eux en cours d'enquête. Elle a eu

1 accès à nos dossiers, à l'intégralité de nos
2 dossiers, donc tout document, toute déclaration de
3 témoin, tout rapport d'enquête, elle y avait accès,
4 donc c'était... c'était un accès sans limite,
5 finalement, et la seule chose qu'elle s'est...
6 qu'elle s'est évidemment bien gardée de faire,
7 c'était d'assister aux rencontres avec les témoins
8 ou avec les policiers allégués pour ne pas donc être
9 prise dans le processus judiciaire pour la suite.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 À titre de témoin.

12 **M. PASCAL CÔTÉ:**

13 À titre de témoin, exactement. Donc elle a eu accès
14 à l'intégralité des dossiers, et ce, à divers
15 moments, là, du déroulement de l'enquête.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K.

18 **M. PASCAL CÔTÉ:**

19 Il faut dire... Si je peux me permettre...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui.

22 **M. PASCAL CÔTÉ :**

23 ... il faut dire également que en cours d'enquête il
24 y a deux (2) policiers des Premières Nations qui se
25 sont joints à nous, une policière, une enquêteur du

1 corps de police des Abénakis, ainsi qu'un enquêteur
2 du Eeyou Eenou Police Force. Donc ces gens-là, ils
3 faisaient partie également de l'équipe d'enquête et
4 ont été rencontrés par l'observatrice indépendante,
5 Me Lafontaine.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 O.K. Maintenant, on va commencer, on va regarder un
8 petit peu comment... vous avez parlé un peu des...
9 des qualifications que vous êtes allés chercher chez
10 vos enquêteurs. La majorité provenaient de l'équipe
11 agressions sexuelles, qui ont... qui avaient donc
12 auparavant déjà une formation particulière en
13 matière de crimes sexuels?

14 **M. PASCAL CÔTÉ:**

15 Hum, hum.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K. Est-ce que... est-ce que vous êtes allés
18 chercher d'autres qualifications particulières chez
19 vos agents?

20 **M. PASCAL CÔTÉ:**

21 Bien, évidemment, le processus complet et l'enquête
22 au complet se sont faits selon des principes bien
23 établis d'écoute, de respect, d'impartialité, de
24 discrétion et d'accessibilité. Donc on voulait
25 permettre au plus de gens possible de nous donner

1 leur version des faits, de nous expliquer ce dont
2 ils avaient été victimes, et pour ce faire, donc les
3 enquêteurs sélectionnés devaient également faire
4 preuve de ces mêmes principes-là.

5 Ils devaient avoir des qualités en matière
6 d'écoute, en matière d'expérience, devaient être en
7 mesure également de prendre les déclarations dans
8 des endroits neutres, des endroits qui étaient
9 réconfortants, neutres pour les victimes, donc on
10 n'était pas dans les postes de police. On était,
11 tantôt je l'ai dit, on s'est adjoint les... la
12 collaboration de plusieurs organismes communautaires
13 dans la région de Val-d'Or. Ceux-ci nous ont permis
14 de rencontrer les victimes, les plaignants dans des
15 endroits neutres et sécurisants, donc nos policiers,
16 nos enquêteurs devaient être à l'aise de faire ça
17 dans ces endroits-là également, et c'était également
18 des enquêteurs d'expérience, donc qui avaient vu
19 neiger, si on peut dire.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 À titre d'exemple, vous parlez d'un endroit neutre,
22 est-ce qu'il s'est fait des entretiens avec les
23 témoins, avec les victimes, entre autres, ici à
24 Val-d'Or, au Centre d'amitié autochtone?

25 **M. PASCAL CÔTÉ:**

1 Oui oui, beaucoup au Centre d'amitié autochtone
2 et... et plusieurs autres endroits également, là.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 O.K.

5 **M. PASCAL CÔTÉ:**

6 Oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Mais ça se faisait pas dans un poste de police?

9 **M. PASCAL CÔTÉ:**

10 Jamais.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K. Pas... en tout cas, pas pour les témoins
13 civils, là, on s'entend, là, pas pour les
14 plaignantes et... puis je prends l'expression
15 "plaignantes" parce que dans la très très grande
16 majorité des cas il s'agit de femmes qui portent des
17 plaintes. Il y a quelques dossiers avec des hommes
18 et il y a...

19 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

20 Oui. Il y a quelques dossiers qui touchent des
21 hommes, mais dans la grande majorité, il s'agit
22 effectivement de femmes.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 O.K. Alors on s'entendra, on parlera des
25 plaignantes à ce moment-là. Peut-être une dernière

1 question au niveau de la composition de l'équipe.
2 Mais est-ce qu'il y a des gens qui ont été conscrits
3 contre leur volonté ou si c'était sur une base
4 volontaire?

5 **M. PASCAL CÔTÉ :**

6 Non, c'était sur une base volontaire. Il y a
7 personne qui a été obligé de s'engager dans cette
8 mission-là. On parle quand même le premier
9 déploiement qui a duré deux (2) semaines intensives,
10 là, ici à Val-d'Or, donc loin de leur famille,
11 c'était... un des critères c'était effectivement sur
12 une base volontaire.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. Alors dites-nous donc, on revient toujours au
15 vingt-trois (23) octobre parce que c'est... on est à
16 la phase 1, on vous a confié un mandat, préparation
17 de l'équipe, alors vous avez monté vos équipes, vous
18 nous parlez de huit (8) enquêteurs et il y en a
19 quatre (4) en réserve, deux (2)
20 lieutenants-détectives, on a une quinzaine de
21 personnes à peu près, *grosso modo*, là, quels sont...
22 quel type de préparation y a-t-il eu au SPVM pour
23 préparer les gens à faire ce travail-là?

24 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

25 Bien en fait, plus spécifiquement pour le projet, le

1 deux (2) novembre deux mille quinze (2015),
2 c'est-à-dire à peu près une semaine après le début
3 de la mise en place de l'équipe d'enquête, il y a eu
4 une formation sur les réalités autochtones qui a été
5 donnée à l'ensemble de l'équipe. La formation a été
6 donnée par les... deux (2) chercheuses du SPVM qui
7 ont monté une formation, associées avec deux (2)
8 personnes, là, madame Adrienne Campbell, directrice
9 de l'organisme Projets autochtones du Québec, et
10 puis madame Alana Boileau, coordonnatrice de Femmes
11 autochtones du Québec.

12 Donc sont venues pendant près de quatre heures
13 (4 h) donner une formation à l'ensemble de l'équipe
14 d'enquête, également les cadres qui étaient
15 présents, sur l'historique du peuple autochtone au
16 Québec, les réalités autochtones, en fait la...
17 surtout les réalités du peuple autochtone face aux
18 différents services publics, la façon d'interagir
19 avec... avec les gens en fonction de leurs
20 différentes coutumes puis en fonction de leurs
21 réalités. Donc c'est une formation, là, qui a duré
22 quatre heures (4 h) puis qui a été donnée, là, à
23 l'ensemble de l'équipe.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 O.K., par les intervenants que vous venez

1 d'identifier. Maintenant, savez-vous si certains
2 membres de votre équipe, de la quinzaine de
3 personnes, je dis quinze (15), là, mais ça m'a de
4 l'air un chiffre assez réaliste, là, de tous les
5 gens qui ont pris cette formation-là, est-ce que
6 c'était leur première formation en matière de
7 réalités autochtones? Est-ce que c'était la
8 première en fait qui se donnait au SPVM à ce
9 moment-là?

10 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

11 Oui. Oui. Écoutez, parce que je peux vous dire
12 pratiquement de source sûre que on a un agent de
13 liaison autochtone, là, monsieur...

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 (Inaudible).

16 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

17 ... Carlos De Angelis...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Oui.

20 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

21 ... que vous avez rencontré d'ailleurs, là, qui est
22 en train de monter une formation à donner à
23 l'ensemble des policiers, là. Il a commencé à
24 monter cette formation-là, là, suite au début du
25 projet, là, donc c'est pas des formations qui se

1 donnaient auparavant. Effectivement, il y a une
2 population flottante autochtone au sein de la
3 communauté urbaine de Montréal, mais c'était pas une
4 formation qui se donnait systématiquement...

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 O.K.

7 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

8 ... au niveau des policiers de Montréal.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Alors disons que c'était un... je vais employer
11 l'expression c'était un "réveil" ou un "éveil",
12 disons, aux réalités autochtones pour tous ceux...
13 vous y étiez, Monsieur Parent-Samuel, là, je
14 comprends que pour vous c'est des choses que vous
15 entendez et c'est pas toujours des choses que vous
16 connaissiez dans votre histoire?

17 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

18 Ah, non...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Et peut-être vous, Monsieur Côté, aussi, les deux
21 (2), si vous y avez assisté, là.

22 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

23 Ah, non, effectivement, c'est... j'ai appris
24 beaucoup, là. Ce quatre heures (4 h)-là a été très
25 instructif puis très utile, puis c'est... c'est un

1 agent d'ouverture d'esprit aussi, là.

2 On a parlé aussi beaucoup... justement, les
3 gens de Femmes autochtones du Québec ont travaillé à
4 briser certains préjugés qu'on peut avoir qui sont
5 véhiculés dans la population, puis ça, c'est
6 important aussi de le faire au départ.

7 Comme je vous dis, la composition de l'équipe,
8 c'est tous des gens qui ont une formation, qui ont
9 une ouverture d'esprit, qui... qui ont un grand sens
10 de l'empathie, mais d'avoir en plus cette
11 plus-value-là, ç'a été très bénéfique.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 O.K. Dans les... dans le protocole d'enquête, alors
14 on a parlé un petit peu tout à l'heure, on a compris
15 que généralement quand un corps policier comme le
16 SPVM fait une enquête ordinaire sur un vol qualifié
17 à Montréal, il y a des suspects, et quand on soumet
18 les rapports au DPCP, on soumet avec ce qu'on a
19 appelé une "demande d'intenter des procédures", on
20 identifie une ou des personnes suspectes, ce qui n'a
21 pas... ce qui n'était pas le cas dans ce dossier-là.

22 Vous avez appelé... Alors je voudrais juste
23 qu'on s'entende sur les termes qu'on va utiliser à
24 partir de maintenant. Dans le cadre d'enquêtes,
25 vous avez identifié des gens qui... des policiers,

1 au début, pour la phase 1, ce sont des policiers de
2 la Sûreté du Québec, qui auraient potentiellement ou
3 possiblement commis des infractions criminelles.
4 Comment va-t-on les appeler dans vos rapports?

5 **M. PASCAL CÔTÉ:**

6 On les appelle les "policiers allégués".

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Allégués?

9 **M. PASCAL CÔTÉ:**

10 Donc venant du terme d'allégation, là, au MSP.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 J'ai vu aussi à un moment donné "policiers intimés".
13 Est-ce que c'est des termes semblables, ça vise la
14 même situation?

15 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

16 (Inaudible).

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 O.K. Bon. Alors, mais on les appelle jamais des
19 suspects, on laisse le SPVM... on laisse le DPCP
20 prendre... prendre sa décision, le cas échéant.
21 Bon. Alors les policiers allégués ou intimés.

22 Outre cette particularité-là, le fait qu'il n'y
23 ait pas de demande d'intentée, est-ce qu'il y a une
24 approche particulière au niveau comment traiter les
25 plaignantes ou à l'occasion les plaignants en cours

1 d'enquête?

2 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

3 Bien en fait, on a pris un peu la même méthode qu'on
4 utilise aux crimes majeurs, à la section des
5 agressions sexuelles particulièrement, c'est-à-dire
6 que toutes les entrevues de plaignantes ont été
7 faits sous mode vidéo.

8 C'est une technique qu'on utilise à la section
9 des agressions sexuelles depuis plusieurs années.
10 C'est une technique qui a été éprouvée, qui est
11 beaucoup plus efficace, beaucoup plus ouverte puis
12 qui incite... qui est plus... où il est plus facile
13 d'obtenir une version des faits beaucoup plus
14 complète. Puis malgré ce que ça peut paraître,
15 rapidement les gens oublient la caméra puis c'est
16 une discussion face à face avec une personne qui se
17 passe où la personne nous explique ce qu'elle a
18 vécu. Donc c'est beaucoup plus convivial que
19 d'écrire ou quelque chose comme ça, c'est plus
20 naturel. Donc avec les... les plaignantes, c'était
21 la façon d'utiliser.

22 Avec les témoins civils, certains témoins
23 civils ont été faits de façon vidéo, mais la plupart
24 ont été faits de façon audio, donc c'est-à-dire eux
25 non plus n'avaient rien à écrire, c'était enregistré

1 de façon audio, c'était sous forme de conversations
2 et puis les témoins répondaient aux questions puis
3 on avait l'ensemble de la situation de cette
4 façon-là.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Et s'il arrive, parce que dans une enquête
7 ordinaire, je distingue toujours de l'enquête... une
8 enquête ordinaire des enquêtes de phase 1 et 2, dans
9 une enquête ordinaire, il peut arriver que pour une
10 raison ou pour une autre un policier en vienne qu'à
11 ne pas croire ou ne pas accorder de crédibilité à
12 certains faits ou à une histoire qui lui est contée,
13 est-ce que vous avez une directive particulière à
14 vos policiers pour ce type de situation là dans les
15 enquêtes de phase 1 et phase 2?

16 **M. PASCAL CÔTÉ:**

17 Bien en fait, on n'avait pas à apprécier la qualité
18 du témoignage. Comme dans toutes les enquêtes
19 indépendantes, on n'avait pas à apprécier la qualité
20 du témoignage. Ce qu'on avait à faire par contre,
21 c'était de corroborer le témoignage. Si on avait
22 aucun élément de corroboration, si on n'avait pas de
23 preuve scientifique venant corroborer ce
24 témoignage-là, bien, évidemment, le DPCP qui
25 l'appréciera plus tard dans le processus bien pourra

1 à son niveau émettre des réserves, par contre
2 c'était pas à nous donc de dire "oui, ce
3 témoignage-là est crédible" ou "non, ce
4 témoignage-là n'est pas crédible" et de décider de
5 le mettre ou non dans notre rapport d'enquête. Tous
6 les témoignages apparaissaient dans le rapport
7 d'enquête, avec les éléments de corroboration, le
8 cas échéant.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 La corroboration étant un concept un peu
11 juridique...

12 **M. PASCAL CÔTÉ:**

13 Oui.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 ... c'est des éléments qu'on cherche pour aller
16 confirmer, valider ce qui nous a été dit, on va
17 chercher d'autres éléments de preuve, indépendants
18 idéalement, pour confirmer ça?

19 **M. PASCAL CÔTÉ:**

20 Tout à fait.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Et dans vos rapports, est-ce que vous... je pense
23 vous avez répondu, là, qu'on rapportait toutes les
24 versions, pas juste celles qui faisaient l'affaire
25 d'une partie ou de l'autre, celles qui confirmaient

1 la plaignante ou celles qui... qui venaient
2 contredire la plaignante?

3 **M. PASCAL CÔTÉ:**

4 Non...

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Toutes les versions s'y trouvent?

7 **M. PASCAL CÔTÉ:**

8 Notre travail c'était effectivement de rapporter les
9 faits, c'est toujours de rapporter les faits, on est
10 à la recherche de la vérité, donc on rapportait
11 toutes les versions.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 O.K. Vous nous avez dit qu'au tout début, et je
14 reviens en octobre deux mille quinze (2015),
15 essentiellement c'était des dossiers d'agressions
16 sexuelles ou de... ou d'infractions sexuelles et par
17 la suite on a élargi dans le mandat de la phase 2 à
18 toute infraction du Code criminel?

19 **M. PASCAL CÔTÉ:**

20 Oui. Bien...

21 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

22 Bien en fait, sur les quatorze (14) premiers
23 dossiers, là, c'était pas seulement des dossiers
24 d'allégations de nature sexuelle, il y avait aussi
25 d'autres... d'autres types de dossiers, mais c'est

1 sûr, ce qui a frappé l'imaginaire, là, dans le
2 reportage, c'est beaucoup plus les dossiers
3 d'allégations de nature sexuelle, mais on avait
4 d'autres dossiers, là.

5 Donc il y avait quatorze (14) dossiers qu'on a
6 reçus, quatre (4) étaient des dossiers d'allégations
7 de nature sexuelle, donc les dix (10) autres, là,
8 c'était des allégations criminelles de d'autres
9 natures, là, qu'on parle de voies de fait ou de
10 séquestration ou des choses comme ça.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Et quand... et puis peut-être on va tirer ça au
13 clair tout de suite, parce que il y a... on a eu des
14 témoignages ici, il y a des gens qui nous ont conté,
15 dont un chef de police de Saskatoon, qui parlaient
16 des "starlight tours", qu'on a traduit en français
17 en "cure géographique". Est-ce que je comprends
18 qu'aujourd'hui on traite un dossier de cure
19 géographique comme étant une séquestration, un
20 moment donné où quelqu'un est privé de sa liberté?

21 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

22 Bien, oui, c'est sûr, mais comme... comme vous
23 l'avez bien dit puis comme on vous a expliqué, c'est
24 sûr et certain que nous on n'a pas identifié cette
25 infraction-là au départ, et on le fait pas non plus

1 présentement si on reçoit un nouveau dossier, on
2 rapporte les faits comme ils sont, mais c'est sûr
3 que au niveau juridique, si on doit relier une
4 infraction criminelle à un geste, le fait de prendre
5 quelqu'un contre sa volonté pour l'amener à un
6 endroit, il s'agit effectivement... il peut s'agir
7 effectivement d'une séquestration. Ça pourrait être
8 à la limite un enlèvement, mais il s'agit plus d'une
9 séquestration, effectivement.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 O.K. Les... Est-ce qu'il y a eu des dossiers où...
12 où vous avez fait enquête sans que une plaignante
13 ait porté plainte?

14 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

15 Oui, c'est arrivé... c'est arrivé, de mémoire, je
16 vous parle de mémoire, à peut-être deux (2)
17 occasions où ç'a été une plainte qui a été formulée
18 par un tiers. On a quand même ouvert un dossier
19 parce qu'il y avait des éléments qui nous portaient
20 à croire qu'il y avait une infraction criminelle qui
21 aurait pu être commise. Donc on a ouvert un dossier
22 puis on a travaillé à retracer la plaignante à ce
23 moment-là dans le but de faire la corroboration.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Et dans ces... dans ces deux (2) cas-là auxquels

1 vous pensez, est-ce qu'il s'agit... je comprends que
2 c'est dans les deux (2) cas... êtes-vous au courant
3 si le DPCP a rendu ses décisions dans la phase 1?
4 C'est fait, ça?

5 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

6 Oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. Et où il y a pas d'accusation. Alors on
9 rentre pas dans le détail, mais est-ce que vous avez
10 effectivement parlé avec la plaignante dans chacun
11 de ces deux (2) cas-là?

12 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

13 Oui. Le premier dossier que j'ai en mémoire, ç'a
14 été vraiment difficile retracer la plaignante, là.
15 C'était une personne qui avait habité à...
16 auparavant dans la région, mais qui était déménagée
17 dans une autre... dans une autre région, donc ç'a
18 été difficile, mais on a réussi à lui parler à ce
19 moment-là, mais ç'a quand même pris, là, plusieurs
20 démarches d'enquête de personne à personne pour
21 réussir à retracer cette...

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. Et, bon, c'est pas cette personne-là qui avait
24 porté plainte, vous dites c'est par un tiers, vous
25 avez fait enquête, et quand vous avez communiqué

1 avec... dans les deux (2) cas avec ces deux (2)
2 personnes-là, est-ce qu'elles ont... est-ce qu'elles
3 vous ont dit, "je ne veux pas porter plainte"?

4 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

5 Bien, le premier cas que... dont je vous parlais,
6 effectivement, mais en fait, là, elle a un peu
7 modulé la version qu'on avait au départ qui a fait
8 en sorte qu'il y ait pas vraiment lieu d'avoir de
9 plainte, là, réellement. Pour le deuxième dossier,
10 écoutez...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K. On...

13 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

14 Je suis pas en mesure de vous dire...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 On y va. Mais autrement dit, ce que vous... vous
17 avez enquêté partout où il y avait quelque chose à
18 enquêter? Si je comprends bien, même si vous aviez
19 pas de plainte, si vous aviez des indications qu'il
20 aurait pu avoir un comportement criminel, un acte
21 criminel, vous avez fait enquête?

22 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

23 Oui, puis même, c'est arrivé aussi dans le début où
24 on rencontrait, par exemple, un témoin ou un
25 plaignant d'un dossier qui nous... qui nous

1 expliquait, "ah oui, puis il est arrivé telle chose
2 à telle personne", bien on allait rencontrer cette
3 personne-là.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 O.K.

6 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

7 Puis si... le cas échéant, si on devait ouvrir un
8 dossier avec ça, on ouvrirait un dossier puis c'est...
9 ça aussi c'est arrivé, là.

10 **M. PASCAL CÔTÉ:**

11 Il faut comprendre qu'on a fait, depuis le début de
12 l'enquête en octobre deux mille quinze (2015), plus
13 de quatre-vingts (80) déplacements à travers le
14 Québec. Le Service de police de la Ville de
15 Montréal, évidemment on n'a pas des... des poste
16 satellites à travers le Québec, on est à Montréal,
17 donc chaque témoin qui est... qui était rencontré,
18 chaque scène qui était enquêtée ou chaque commerce
19 qui était visité nécessitait un déplacement, donc on
20 est aujourd'hui rendu à quatre-vingts (80)
21 déplacements qui ont évidemment été faits en
22 conjuguant plusieurs dossiers à la fois.

23 Un autre... un autre défi auquel on faisait
24 face en plus de l'éloignement géographique, c'était
25 le fait que certaines allégations dataient de

1 beaucoup dans le temps, donc *ils* avaient été
2 commises dans les années soixante-dix ('70), les
3 années quatre-vingts ('80), commis parfois par des
4 policiers issus de corps de police qui [n']existent
5 plus aujourd'hui, qui ont été annexés par la Sûreté
6 du Québec, dans certaines municipalités qui
7 n'existent pratiquement plus non plus aujourd'hui.
8 Donc tous ces éléments-là faisaient en sorte que la
9 recherche d'éléments de confirmation ou de
10 corroboration, comme on disait tantôt, était très
11 difficile. Donc ç'a été des embûches, là, qu'on a
12 eu à surmonter tout au long de l'enquête.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 O.K. Alors il y avait vraiment de tout, comme vous
15 dites, des vieux dossiers de corps de police qui
16 n'existent plus, des policiers, même des personnes
17 qui auraient pu être visées par l'enquête décédées
18 aujourd'hui?

19 **M. PASCAL CÔTÉ:**

20 Décédées, retraitées.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Alors tout ça et vous avez des dossiers tout à fait
23 récents qui se produisent à ce moment-là en deux
24 mille quinze (2015), des dossiers qui relèvent de la
25 région de Val-d'Or, il y a de tout dans ces

1 dossiers-là?

2 **M. PASCAL CÔTÉ:**

3 Oui.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Vous nous avez parlé un peu tout à l'heure du rôle
6 de la... du rôle de... J'y reviendrai à
7 l'observatrice indépendante.

8 Vous avez eu en cours d'enquête à avoir
9 beaucoup de contacts, je présume, avec la Sûreté du
10 Québec. Comment étaient organisés ces contacts-là
11 pour aller chercher de l'information, exemple, qui
12 travaille quel soir sur quel quart de travail au
13 poste 144, ici à Val-d'Or?

14 **M. PASCAL CÔTÉ:**

15 Bon, on avait organisé... évidemment, quand je vous
16 parlais précédemment de l'indépendance du processus
17 et de l'enquête, on avait organisé certaines...
18 certaines façons de communiquer donc avec la Sûreté
19 du Québec pour éviter que les... les douze (12) ou
20 quinze (15) enquêteurs à un certain moment donné
21 aient à avoir des communications avec plusieurs
22 personnes de la Sûreté du Québec partout à travers
23 la province.

24 Donc j'avais été désigné personnellement pour
25 faire affaire avec une personne de la Sûreté du

1 Québec, de la Division des affaires internes et des
2 normes professionnelles, pour toutes, toutes les
3 requêtes concernant, bon, bien tel poste de police,
4 on a besoin de la liste du personnel, tel autre
5 poste de police, on a besoin de savoir qui
6 travaillait le quatorze (14) avril deux mille deux
7 (2002) sur la relève de soir, tel autre poste de
8 police, on avait besoin des photos des policiers qui
9 travaillaient là en mille neuf cent quatre-
10 vingt-dix-neuf (1999) par exemple. Donc toutes ces
11 requêtes-là qui étaient nécessaires à la conduite de
12 nos enquêtes étaient faites donc par un seul canal,
13 moi-même, avec un de mes homologues de la Sûreté du
14 Québec.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Qui était-il?

17 **M. PASCAL CÔTÉ:**

18 André Duchesne.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 André Duchesne. Qui est... qui est posté où,
21 monsieur Duchesne? Est-ce que c'est un officier de
22 la région ici ou qui est au quartier général?

23 **M. PASCAL CÔTÉ:**

24 Non, il était à ce moment-là au quartier général, à
25 la Division des affaires internes et des normes

1 professionnelles...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 O.K.

4 **M. PASCAL CÔTÉ:**

5 ... déployé également dans la région de Val-d'Or
6 lorsque l'enquête a débuté en octobre deux mille
7 quinze (2015), et il est aujourd'hui retraité.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Est-ce que tout ce que vous avez appelé les
10 requêtes, alors toutes les communications entre le
11 SPVM et la SQ, est-ce qu'elles sont toutes
12 documentées par écrit?

13 **M. PASCAL CÔTÉ:**

14 Oui. Elles sont toutes consignées, documentées et
15 utilisées ou non dans... dans les... les rapports
16 d'enquête remis, là, au DPCP.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Alors c'est vraiment le principe de l'entonnoir des
19 deux (2) côtés, tout passe par la même personne et
20 dans chacune des organisations et tout est
21 documenté, accessible à l'observatrice civile
22 indépendante?

23 **M. PASCAL CÔTÉ:**

24 Tout à fait.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K. Même question, pour le travail avec
2 l'observatrice, est-ce qu'elle... ses contacts avec
3 le SPVM, est-ce qu'ils rentrent tous de la même
4 façon, par un seul entonnoir, ou elle peut avoir des
5 contacts plus larges avec les enquêteurs sur le
6 terrain?

7 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

8 Bien, je vous dirais que la plupart des contacts que
9 l'observatrice a eu c'est avec moi. C'est... dans
10 le fond, j'étais responsable de l'équipe d'enquête,
11 donc j'étais en mesure, là, de lui donner la plupart
12 des informations. Elle a... elle a pas vraiment
13 parlé aux enquêteurs directement en cours d'enquête.

14 Je lui ai parlé souvent au téléphone puis elle
15 a fait... elle m'a adressé aussi également beaucoup
16 de demandes par écrit, au terme de la phase 1 entre
17 autres et puis au cours de la phase 2, pour divers
18 aspects un peu plus précis, des questionnements
19 précis où elle voulait avoir des réponses. Donc
20 c'était des discussions de façon, là, aléatoire.
21 C'était pas nécessairement, là...

22 Donc elle, on lui envoyait régulièrement les
23 bilans qu'on faisait de façon soit quotidienne ou
24 journalière même au début puis elle recevait
25 également l'ensemble de nos dossiers, que je lui

1 remettais régulièrement sur un disque dur. Donc
2 tous nos dossiers sont informatisés, soit numérisés
3 ou directement, là... que ce soit nos tableaux de
4 suivi ou des demandes à la Sûreté du Québec ou à
5 différents autres corps de police, que ce soit les
6 rapports d'enquête, les entrevues vidéo, tout ça est
7 informatisé, mis sur un lecteur et puis on met ça
8 sur un disque dur qu'on remet à l'observatrice
9 indépendante, là, de façon régulière.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Alors il y a une transparence, pas une transparence
12 publique, une transparence avec l'observatrice
13 civile indépendante?

14 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

15 Exact.

16 **M. PASCAL CÔTÉ:**

17 L'observatrice également, puis elle va vous le dire,
18 là, elle a rédigé un rapport exhaustif à la suite de
19 la phase 1, donc qui est devenu public à ce
20 moment-là.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui, qui est devenu public avec sa grille
23 d'évaluation. On... Me Lafontaine témoignera
24 mercredi matin.

25 J'essaie de... et je vous pose la question,

1 est-ce que dans le cadre... au niveau des protocoles
2 d'enquête, quoi faire, quoi ne pas faire, est-ce
3 que... est-ce que ça c'est par écrit?

4 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

5 Bien, certains protocoles qui ont été mis par écrit,
6 oui, parce que en fait, là, il a fallu s'adapter un
7 peu parce qu'on... on a vécu un peu ce qui est un...
8 oui, on appelle ça... c'est une enquête
9 indépendante, mais c'est un peu un mixte d'une
10 enquête indépendante et d'une enquête interne.

11 Il faut... il faut comprendre que généralement
12 les enquêtes internes se font par le corps de
13 police, bien, se faisaient en fait, là, par le corps
14 de police...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Visé.

17 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

18 ... visé. Donc la Sûreté du Québec avait sa
19 Division des normes professionnelles, la police de
20 Montréal avait ses divisions des affaires internes,
21 puis s'il y avait une allégation criminelle contre
22 un policier, leur propre (inaudible) de service,
23 bien il y avait une équipe dédiée qui faisait cette
24 enquête-là. C'est d'ailleurs eux, la Division des
25 normes professionnelles, qui avaient commencé, là,

1 les quatorze (14) dossiers. Donc c'est un peu un
2 mixte d'une enquête indépendante à proprement parler
3 où on parle d'habitude plus d'une opération
4 policière où il y a mort d'homme ou blessure grave
5 et de...

6 **M. PASCAL CÔTÉ :**

7 (Inaudible).

8 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

9 ... d'une enquête... d'une enquête d'affaires
10 internes en tant que telle.

11 Donc il y avait des façons de faire au niveau
12 des affaires internes qui sont régies par la Loi de
13 police, entre autres, la façon de rencontrer les
14 policiers, ainsi de suite, qu'on a adaptées dans le
15 but de les rendre encore plus transparentes qu'elles
16 étaient au départ.

17 Par exemple, la rencontre des policiers
18 témoins, la rencontre des policiers allégués, au fil
19 du temps on s'est adapté et rapidement on a décidé
20 de faire les rencontres de policiers témoins
21 enregistrées également. La Loi de police dit que un
22 policier témoin doit fournir une déclaration écrite,
23 mais nous, on a décidé de faire ces déclarations-là
24 de façon enregistrée. Pourquoi? C'est beaucoup plus
25 transparent.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Parce qu'on conserve... on conserve...

3 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

4 On conserve l'intégralité de la discussion, donc il
5 y a pas d'ambiguïté à savoir, "bien, avant de poser
6 la question, avez-vous donné des consignes,
7 avez-vous fait ci, avez-vous fait ça?". C'est
8 beaucoup plus transparent.

9 C'est sûr que c'est une nouvelle façon de
10 faire, donc il a fallu s'adapter, l'expliquer, tout
11 ça, mais au terme de tout ça, écoutez, c'est certain
12 que ça... ça démontre une plus grande transparence
13 puis ç'a été remis... l'intégralité de tout ça a été
14 remis également à l'observatrice indépendante, donc
15 elle est en mesure d'apprécier de façon beaucoup
16 plus transparente encore une fois les entrevues même
17 avec les policiers.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 L'intégralité de l'enquête?

20 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

21 Exact.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 O.K. Je terminerai peut-être avec ça. Aujourd'hui,
24 on a le Bureau des enquêtes indépendantes qui est en
25 place, deux mille seize (2016)...

1 **M. PASCAL CÔTÉ:**

2 Juin deux mille seize (2016), oui.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Deux mille seize (2016). Est-ce que je comprends
5 aujourd'hui avec le rôle et les... le mandat du
6 Bureau d'enquêtes indépendantes il y a certaines
7 plaintes... si aujourd'hui une personne autochtone
8 veut porter plainte contre un policier en quelque
9 part au Québec, mais si c'est une affaire
10 d'agression sexuelle, aujourd'hui, est-ce que la
11 plainte va être acheminée au BEI ou si ça va être
12 encore au SPVM dans le cadre de la phase 2?

13 **M. PASCAL CÔTÉ:**

14 En fait, le mandat du... du BEI a été redéfini en
15 avril dernier...

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Oui.

18 **M. PASCAL CÔTÉ:**

19 ... avril deux mille dix-huit (2018), et le BEI est
20 maintenant chargé d'enquêter toute allégation de
21 nature sexuelle commis par un policier au Québec
22 dans le cadre de ses fonctions. Alors que la
23 victime soit d'origine autochtone ou non, c'est le
24 BEI qui va enquêter.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K.

2 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

3 Petite particularité par contre, si je peux
4 compléter. On a mentionné "dans le cadre de ses
5 fonctions".

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Oui.

8 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

9 Donc c'est-à-dire que les dossiers où un policier
10 serait visé par des allégations de nature sexuelle
11 qu'il aurait commises alors qu'il était en congé,
12 c'est encore nous qui l'enquêtons.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 O.K. Bon, alors c'est ça, il y a eu une évolution
15 dans le mandat du BEI et qui fait qu'il limite la
16 portée de votre propre enquête dans ce sens-là.

17 Moi, je pense que j'ai couvert mes sujets.
18 Est-ce qu'il y a des éléments que vous aimeriez
19 ajouter pour... pour nous parler de la validité des
20 enquêtes, de la façon dont elles ont été faites, qui
21 nous permettraient de se faire une idée sur le
22 travail qu'a fait le SPVM dans le cadre des phase 1
23 et phase 2?

24 **M. PASCAL CÔTÉ:**

25 Je pense qu'on a fait le tour.

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 Peut-être juste terminer.

3 **M. PASCAL CÔTÉ :**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Vous avez dit... est-ce que vous avez dit que les
7 enquêtes sont terminées dans la phase 2 et que c'est
8 en attente du DPCP ou vous avez encore des enquêtes
9 en cours à l'heure actuelle?

10 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

11 Une enquête qui est toujours en cours.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Une sur les quatre-vingt-treize (93)?

14 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

15 Exact.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 O.K. Êtes-vous capable de nous préciser est-ce que
18 c'est parce qu'elle a été faite... la plainte a été
19 portée récemment ou c'est parce qu'elle est plus
20 longue?

21 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

22 La plainte a été portée le... il y a plus ou moins
23 un mois.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K.

1 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

2 Puis ça demandait un déplacement important, là, pour
3 réaliser.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K. Je vous remercie, Messieurs. Je...

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Moi, j'ai compris que la plupart des dossiers
8 étaient déjà transmis au DPCP ou le seraient sous
9 peu.

10 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

11 Bien en fait, le... quatre-vingt-douze (92) dossiers
12 sur les quatre-vingt-treize (93) sont transmis déjà
13 au DPCP. On comprendra que les trente-huit (38)
14 premiers, qui sont les dossiers de la phase 1, sont
15 complètement terminés. Il y a des dossiers de la
16 phase 2 qui sont terminés, c'est-à-dire qu'il y a
17 une décision du DPCP qui a été rendue, et il y a des
18 dossiers qui sont transmis au DPCP et on est en
19 attente de leur décision.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et je comprends que celui transmis sous peu c'est
22 celui qui est sous enquête?

23 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

24 Effectivement.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 O.K. Est-ce que vous avez des questions, Me Miller?

2 **Me RAINBOW MILLER:**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Oui. Si vous voulez vous approcher.

6 **Me RAINBOW MILLER:**

7 Excusez-moi. Bon. Bonjour.

8 **M. PASCAL CÔTÉ:**

9 Bonjour.

10 **Me RAINBOW MILLER:**

11 Mon nom c'est Me Miller, je travaille pour Femmes
12 autochtones du Québec. J'aurais une couple de
13 questions pour vous. Évidemment, juste pour vous
14 mettre dans le contexte, j'ai eu tout le rapport de
15 Fannie Lafontaine, donc dans ce document-là il y a
16 beaucoup de faits, là, donc je vais... mes questions
17 se basent sur votre témoignage, mais aussi sur
18 l'information qui se retrouve dans ce document-là.

19 Fannie Lafontaine, elle a élaboré un protocole
20 d'observatrice. J'aimerais savoir est-ce que à un
21 moment donné, au début de son observation, elle vous
22 a fait part de ces critères d'observation là?

23 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

24 Pas spécifiquement. Pas spécifiquement. C'est sûr
25 et certain que j'ai eu plusieurs discussions avec

1 elle, puis en fait, ce qui est ressorti, ce que je
2 peux... ce que je peux dire c'est que... ce qu'elle
3 nous a demandé, c'est d'aller au fond de toute
4 chose. C'est un peu le principe de base qui nous a
5 guidés au... au terme, c'est-à-dire que chaque
6 élément devait être enquêté jusqu'au bout. Donc
7 c'est le principe de base qu'on a utilisé, bien
8 qu'on utilise tout le temps dans chaque enquête,
9 mais encore plus dans cette enquête-là, là,
10 c'est-à-dire qu'on a vraiment poussé chaque
11 information pour l'amener au terme, au bout de... au
12 bout de chaque information.

13 **Me RAINBOW MILLER:**

14 O.K. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de
15 l'information sur les quatorze (14) dossiers qui ont
16 été transférés par la SQ. Si je comprends bien, ces
17 dossiers-là, ils ont été transférés pour que vous
18 continuiez l'enquête, mais vous avez dit que vous
19 aviez comme quand même recommencé jusqu'au début?

20 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

21 Exact.

22 **Me RAINBOW MILLER:**

23 Si je comprends bien, vous avez vu ces dossiers-là.
24 Est-ce que vous personnellement vous les avez vus,
25 ces dossiers-là?

1 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

2 Bien, non. Moi, je les ai vus personnellement,
3 effectivement, mais on a... on a recommencé
4 l'enquête.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 O.K.

7 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

8 On a recommencé l'enquête, c'est-à-dire que on a
9 rerencontré tous les témoins, on a rerencontré
10 les... les plaignantes, donc on a recommencé
11 l'enquête au complet.

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Si je comprends bien, ces dossiers-là ils ont...
14 certains de ces dossiers-là ils ont commencé au mois
15 de mai, donc quand vous avez pris l'enquête, là, il
16 y avait quand même un six (6) mois, là, qui s'était
17 passé. Est-ce que vous avez vu aux dossiers
18 certaines notes qu'il y aurait eu des mesures pour
19 restreindre la communication entre les policiers
20 visés par l'enquête?

21 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

22 Vous parlez des notes au niveau des...

23 **Me RAINBOW MILLER :**

24 Dans l'enquête.

25 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

1 De l'enquête de la SQ?

2 **Me RAINBOW MILLER:**

3 Oui, si l'employeur a remis une note, "j'ai... je me
4 suis assuré que les policiers n'en parlent pas entre
5 eux".

6 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

7 Je suis pas en mesure de... de vous répondre de
8 mémoire si j'ai vu cette... spécifiquement cette
9 note-là. Ce que je peux vous dire, c'est que nous,
10 dans notre enquête, on a fait cette
11 recommandation-là de façon régulière. Quand on
12 devait aller rencontrer, par exemple, une équipe au
13 complet de policiers, bien c'est sûr que avant de se
14 rendre on demandait, là, via notre liaison à la
15 Division des normes professionnelles, de faire le
16 message, là, que les policiers, effectivement,
17 devaient pas communiquer entre eux. C'est... c'est
18 un principe de base en enquête d'isoler les témoins,
19 là, donc j'imagine qu'eux aussi l'utilisent, mais
20 j'ai pas de... spécifiquement de mémoire de l'avoir
21 lu dans les notes, là.

22 **Me RAINBOW MILLER:**

23 O.K. Parfait.

24 **M. PASCAL CÔTÉ:**

25 Et les enquêtes ont été recommencées du point 0, non

1 pas parce que notre appréciation du travail était
2 négative, mais bien parce qu'on voulait s'assurer
3 que le processus était fait de façon indépendante et
4 que le lien de confiance qu'on était en train de
5 créer avec la communauté et avec les victimes et les
6 témoins était optimal. Donc c'est la raison.

7 **Me RAINBOW MILLER:**

8 Mais vous, vous venez de dire que vous avez quand
9 même fait ces communications-là. Lorsque vous avez
10 fait ces communications-là, bon, s'assurer qu'il y
11 ait pas... que les policiers ne parlent pas entre
12 eux, avez-vous pris des notes, vous, à votre
13 dossier, quelque part, pour laisser une trace de ce
14 que vous avez fait?

15 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

16 Oui, bien moi personnellement, oui, j'ai pris des
17 notes dans mon calepin de notes, tout ça, mais
18 lorsque... lorsque je faisais des demandes
19 spécifiques, il y a des courriels d'ailleurs qui
20 sont répertoriés qui ont été envoyés, entre autres
21 la... aux officiers de liaison de la Sûreté du
22 Québec, pour demander spécifiquement, là, de faire
23 le message que... de... d'isoler les témoins, là,
24 effectivement.

25 **Me RAINBOW MILLER:**

1 Donc si je comprends bien, vous avez quand même mené
2 ces dossiers-là, les quatre-vingt-treize (93)
3 dossiers. Vous avez parlé plus tôt que lorsqu'il y
4 avait une allégation qui était plutôt de nature
5 déontologique vous nous avez dit que vous référiez
6 les personnes en déontologie, mais est-ce qu'il y
7 avait un processus spécial qui a été mis en place,
8 parce que la plupart des dossiers ça faisait plus
9 qu'un an, là, que l'incident était arrivé?

10 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

11 Effectivement. Effectivement. Bien en fait, là,
12 c'est arrivé beaucoup dans les dossiers...
13 beaucoup... c'est arrivé dans les dossiers de la
14 phase 2, mais remarquez que dans la phase 1 aussi
15 sur... on avait une ligne dédiée, une ligne 1-800
16 qui était dédiée où on a reçu beaucoup d'appels,
17 surtout au début, puis de ces appels-là, il y en a
18 plusieurs qui ont été référés en déontologie
19 policrière.

20 C'est sûr et certain que les gens, s'ils nous
21 expliquaient des situations qui s'étaient passées il
22 y a plusieurs années, on les référerait tout de même
23 en déontologie policrière, mais effectivement, il y a
24 une prescription au niveau de la déontologie qui
25 fait en sorte... mais sauf que c'est la déontologie

1 qui a traité ces choses-là de façon indépendante,
2 là. Nous, on s'est pas mêlés de ça.

3 **Me RAINBOW MILLER:**

4 Hum, hum. Je comprends que c'est pas de votre
5 ressort, mais je voulais savoir s'il y avait eu une
6 ligne dédiée ou un programme spécial pour ces
7 quatre-vingt-treize (93) dossiers-là qui concernent
8 souvent des événements qui datent, là.

9 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

10 Bien, vous parlez de la prescription au niveau
11 criminel.

12 **Me RAINBOW MILLER:**

13 Non, de la déontologie.

14 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

15 Déontologie.

16 **M. PASCAL CÔTÉ:**

17 Déontologie, oui.

18 **Me RAINBOW MILLER:**

19 Oui.

20 **M. PASCAL CÔTÉ:**

21 Mais il faudrait poser la question...

22 **Me RAINBOW MILLER:**

23 Hum, hum.

24 **M. PASCAL CÔTÉ:**

25 ... au Commissaire à la déontologie policière à ce

1 moment-là.

2 **Me RAINBOW MILLER:**

3 Je voulais savoir aussi, vous avez parlé plus tôt
4 que parfois il y avait certaines allégations qui
5 étaient de nature disciplinaire et est-ce que vous
6 avez transféré vos dossiers d'enquête dans ce cas-là
7 à l'employeur?

8 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

9 Bien en fait, la Sûreté du Québec directement nous
10 ont demandé déjà des dossiers d'enquête une fois
11 qu'ils étaient terminés, effectivement, parce que...
12 pas... c'était pas des enquêtes parallèles, là, qui
13 se faisaient. Nous, on terminait notre enquête au
14 niveau criminel puis par la suite, bien là, parfois
15 c'est très très... la ligne est très mince, là,
16 entre une allégation de nature criminelle et
17 disciplinaire, là, surtout quand on parle d'emploi
18 de la force. La Loi donne la possibilité à un
19 policier d'utiliser une force nécessaire dans le
20 cadre de son travail, mais parfois, si la force est
21 déraisonnable, ça peut devenir criminel et ça peut
22 être aussi disciplinaire ou même déontologique, donc
23 parfois la ligne est mince entre les trois (3)
24 instances. À ce moment-là, le corps de police
25 concerné a le droit d'obtenir par la voie de l'accès

1 à l'information par la suite, une fois que notre
2 enquête est terminée, le rapport pour voir s'il y a
3 des... des infractions de nature disciplinaire qui
4 peuvent s'appliquer, là, pour leur policier.

5 **Me RAINBOW MILLER:**

6 Parfait. Merci, c'est tout. Merci,
7 Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Me Laganière?

10 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

11 Je vous remercie, je n'aurai pas de
12 questions.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 (Inaudible). Me Coderre?

15 **Me DAVID CODERRE:**

16 Pas de questions pour moi non plus, merci.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Ça va. Me Boucher?

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

20 J'aurai pas de questions non plus, merci.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Me Loiselles?

23 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

24 Je vais avoir de... trois (3) questions.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Ah. Si vous voulez vous approcher.

2 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

3 De précision. Oui, debout (inaudible), parce que je
4 cadre mieux avec la caméra.

5 Donc écoutez, c'est trois (3) questions de
6 précision un petit peu. Bon, vous nous avez
7 mentionné justement quand vous êtes arrivé sur les
8 lieux, là, de Val-d'Or, le Service de police de la
9 Ville de Montréal, il y a eu des rencontres,
10 notamment vous avez parlé avec le communautaire.
11 Est-ce que vous pouvez m'expliquer un petit peu si
12 vous avez rencontré d'autres, des professionnels de
13 la santé ou comment s'est faite un petit peu cette
14 arrivée-là?

15 **M. PASCAL CÔTÉ:**

16 En fait, la mission... la mission de reconnaissance,
17 là, a été faite justement pour établir le plan de
18 communication, tisser des liens avec les... les
19 organismes communautaires du milieu et donc
20 organiser la logistique.

21 Il y a aussi eu des rencontres directement dans
22 les communautés, tout près de la région de Val-d'Or,
23 donc une rencontre à Val-d'Or directement, une qui
24 était... qui a été faite à Val-d'Or mais qui était
25 destinée à la population de Lac-Simon, une autre à

1 Kitcisakik et une autre à Pikogan, pour, bien, aller
2 se présenter, aller expliquer c'était quoi notre
3 mandat, aller leur expliquer d'où on venait et
4 quelle était notre mission et tenter donc de jeter
5 les bases d'un lien de confiance qui était essentiel
6 dans la conduite de ces enquêtes-là. Donc en plus
7 donc des enquêtes qui se faisaient, il y a eu ces
8 rencontres-là qui ont été faites pour favoriser les
9 dévoilements.

10 Les deux (2) chercheurs qui étaient également
11 sur le terrain, eux ont eu comme mandat de
12 rencontrer les professionnels de la santé, ont eu
13 comme mandat de rencontrer les dirigeants
14 d'organismes communautaires et il y a eu un rapport
15 donc qui a été... qui a été fait par les chercheurs
16 à cet effet-là.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 Parfait. Puis à votre connaissance, comment a été
19 la collaboration par les organismes communautaires
20 et des services sociaux gouvernementaux?

21 **M. PASCAL CÔTÉ:**

22 Ah, excellente. De notre côté, sans leur
23 collaboration il aurait été très difficile donc de
24 rencontrer les victimes et les témoins dans des
25 endroits neutres et sécurisants.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

2 Parfait. Vous avez parlé aussi, bon, pour rassurer
3 les citoyens, bon, il y a eu des rencontres
4 d'information qui ont été faites, celles que vous
5 avez parlé. Est-ce qu'il y a eu d'autres choses
6 comme une ligne téléphonique ou des vidéos qui ont
7 été faits?

8 **M. PASCAL CÔTÉ:**

9 Oui. Il y a eu... il y a eu la ligne téléphonique
10 1-844 donc qui était disponible vingt-quatre heures
11 sur vingt-quatre (24 h/24) sept (7) jours sur sept
12 (7) depuis donc octobre deux mille quinze (2015).
13 Il y a eu également des capsules de vidéo
14 multilingues donc qui ont été faits en atikamekw, en
15 cri, en anglais, en français et qui incitaient donc
16 les... les populations à dénoncer, expliquaient
17 notre mandat, qu'on était là dans le cadre d'une
18 mission spéciale du MSP et donc qu'on était
19 disponible. Le numéro de téléphone de la ligne de
20 dénonciation était... était publié à ce moment-là.

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 Parfait. Vous avez parlé aussi, bon, pour assurer
23 la transparence, qu'il y avait eu un seul contact
24 avec une seule personne (inaudible) responsable de
25 communiquer avec la Sûreté du Québec. Est-ce que

1 aussi les enquêteurs, eux, étaient appelés aussi à
2 remplir un formulaire ou... quelle mesure vous avez
3 pris alentour des enquêteurs pour assurer une
4 certaine transparence?

5 **M. PASCAL CÔTÉ :**

6 Oui. Bien, chaque enquêteur a rempli une
7 déclaration relative aux conflits d'intérêts. Donc
8 on s'assurait que évidemment, la communauté
9 policière étant relativement petite, bien on connaît
10 tous des policiers, on a passé par Nicolet, on a été
11 au cégep en technique policière, alors on voulait
12 s'assurer que les policiers enquêtés, les policiers
13 allégués n'avaient aucun lien avec les enquêteurs
14 qui étaient assignés à ces dossiers-là, donc on
15 avait une déclaration relative aux conflits
16 d'intérêts qui était signée par chaque enquêteur au
17 début de son implication dans le cadre des enquêtes
18 menées par le Projet Val-d'Or.

19 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

20 O.K. Ensuite, ma dernière question est pour le
21 lieutenant-déetective Parent-Samuel. Vous avez dit,
22 bon, il y a quatre-vingt-treize (93) dossiers qui
23 ont été ouverts, d'allégations, mais je comprends
24 peut-être juste... vous dites que au départ on
25 ouvrait des dossiers aussi sur chacune allégation,

1 peu importe... je comprends que le pouvoir
2 discrétionnaire des enquêteurs était pratiquement à
3 zéro (0) dans les dossiers de Val-d'Or, fait que
4 même si il pouvait y avoir une allégation au départ
5 dans un contexte normal où est-ce que le policier
6 enquêterait pas, il le fermerait comme non fondé, je
7 comprends que dans le... dans le cas de... des
8 dossiers de Val-d'Or ou des Autochtones, phase 1,
9 phase 2, ç'a tout été enquêté?

10 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL :**

11 Oui, ç'a tout été enquêté, mais la... la petite
12 précision c'est que c'est pas nécessairement chaque
13 enquête où il y a eu l'ouverture d'un dossier
14 officiel. Quand je parle de dossier officiel,
15 c'est-à-dire les quatre-vingt-treize (93) dossiers.

16 Il y a *certaines* plaintes qui ont été formulées
17 au départ qui ont été enquêtées qui sont
18 répertoriées. On a d'ailleurs un tableau de ça,
19 d'informations diverses, de diverses sources qui ont
20 été enquêtées avec les démarches d'enquête qui ont
21 été faites. Parfois, c'était une évidence,
22 admettons, qu'il y avait pas d'infraction
23 criminelle. Quand que... quand que la ligne était
24 vraiment plus difficile à déterminer, bien là, à ce
25 moment-là ç'a été plusieurs... à plusieurs occasions

1 on a consulté le DPCP avant de prendre la décision
2 si on devait ouvrir ou non un dossier officiel.
3 Donc aussitôt qu'il y avait un doute, on consultait
4 le DPCP à cet effet-là.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6 Parfait. Puis je comprends que la... l'enquête
7 reste indépendante (inaudible) aussi à tous?

8 **M. PASCAL CÔTÉ:**

9 Tout est répertorié.

10 **M. YANNICK PARENT-SAMUEL:**

11 Oui.

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13 Parfait. Merci, j'ai pas d'autres questions.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Monsieur le Commissaire...

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Me Crépeau, est-ce que vous aviez des questions?

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Oui, une dernière...

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Me Crépeau, allez.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 ... parce que malheureusement, vous avez constaté ce
24 matin qu'on n'a pas eu le temps de se parler
25 longuement avant, à l'arrivée...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Non non.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 ... des témoins.

5 Le rapport des anthropologues, est-ce que
6 c'est possible de nous le communiquer?

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

8 Il faudrait que je regarde la confidentialité.
9 C'est sûr que de manière officieuse, si j'avais une
10 demande de la Commission, je devrais le transmettre
11 à l'équipe, et après ça c'est de savoir juste la
12 question de la publicité qui a pu être faite de ce
13 rapport-là qui appartient au SPVM.

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 Alors je vais vous demander...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 (Inaudible).

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 En fait...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Je vais vous laisser en parler ensemble.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Oui, c'est ça, puis si c'est possible de nous le
24 transmettre. Je vais discuter avec mon collègue en
25 sortant.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

2 C'est beau.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ça va. Est-ce que quelqu'un a des questions? Non.
5 Alors, Monsieur Côté, Monsieur Parent- Samuel, je
6 vous remercie beaucoup d'avoir accepté notre
7 invitation...

8 **[VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :]**

9 Merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... d'être venus nous présenter le mandat qui vous
12 avait été confié pour faire une enquête indépendante
13 sur les allégations, les événements, ensuite ce qui
14 est survenu ou ce qui vous est arrivé à la suite
15 d'une ligne ouverte de communication.

16 Alors je vous remercie, ça nous aide à
17 comprendre votre mandat, l'organisation, la
18 structure, les règles de fonctionnement de l'enquête
19 que vous avez menée, ce qui va nous aider dans la
20 poursuite de nos travaux. Alors on fait... on va
21 dire que c'est comme mettre la table sur ce qui va
22 s'en venir.

23 Alors merci beaucoup et je... considérant que
24 Me Lafontaine a eu des problèmes de transport dans
25 la grande ville de Montréal pour se rendre à

1 l'aéroport, peut-être que vous auriez pu l'escorter
2 puis...

3 **[VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :]**

4 (Inaudible).

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 ... mais ça s'est pas fait, alors elle va nous
7 revenir mercredi matin, alors c'est ce qui va faire
8 que j'ajournerai à demain matin, neuf heures (9 h),
9 alors que madame Lyne St-Louis, la directrice de
10 Taiga Vision, viendra nous parler de formation sur
11 la justice autochtone. Alors merci beaucoup et à
12 demain neuf heures (9 h).

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 Ajournement des audiences pour le cinq (5) juin,
15 neuf heures (9 h).

16 -----

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Je, soussignée, **KARINE BÉDARD**, sténographe officielle, certifie que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi ;

Et j'ai signé :



Karine Bédard, s.o.